

19 P 29/16

CNCR
A119

B25 - 6^{eme} = Compagnie de Poullaouen
(finistère).

6^{ème} Compagnie F.F.I.
de POULLAOUEN
Bataillon "La Tour d'Auvergne"
CARHAIX (Finistère)
LIBE-NORD



CMAT
R: 63A
+ Adm

-0-

Le Capitaine en Retraite P E R R I E R
Ex-Commandant de la 6^{ème} Compagnie F.F.I.
de POULLAOUEN (Finistère)

à

Monsieur le Ministre de la DEFENSE
Chargé des Armées

14 rue Saint Dominique
75007 PARIS

REFERENCE
.....

Décret n° 84.150 du 1^{er} Mars 1984
et Arrêté du 15 Mars 1984 portant
Déclaration Spéciale de
Monsieur le Ministre de la Défense

Monsieur le Ministre,

En exécution des textes cités en référence,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir mon dossier relatif
à la reconnaissance de la 6^{ème} Compagnie F.F.I. de POULLAOUEN
(Finistère) comme Unité Combattante.
Une demande faite le 16 Septembre 1967 n'avait pas été
retenue parce que le Décret du 23 Décembre 1966 n'avait pas
réouvert les délais pour les unités, telle la 6^{ème} Compagnie,
qui demeuraient frappées de forclusion par le Décret du
22 Octobre 1948.

Je mentionne que la 6^{ème} Compagnie de POULLAOUEN
figure sur la liste de Formations de Résistance du Finistère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression
de ma haute et respectueuse considération.

PERRIER François, en Retraite
61 Route d'Einville 54300 LUNEVILLE

LE CHEF DE CABINET

COPIE

/DEF/CAB/SDBC/K

29 SEP.87 - 033522

Mon Capitaine,

Vous aviez constitué un dossier en vue de faire bénéficier la "6ème Compagnie de POULLAOUEN" (Finistère) des dispositions du décret n° 84-150 du 1er mars 1984.

Il m'est agréable de vous faire tenir ci-joint copie de l'arrêté en date du 18 septembre 1987 par lequel cette Compagnie est assimilée à une formation des Forces Françaises de l'Intérieur pour la période du 1er mai 1944 au 10 août 1944 et à une unité combattante pour la période du 9 mai 1944 au 10 août 1944, cette dernière date étant la date officielle de libération du Finistère.

Je vous précise que les services accomplis postérieurement à cette date constituent des services militaires avec toutes conséquences de droit.

L'arrêté ci-joint sera prochainement inséré au Bulletin Officiel des Armées.

Veuillez agréer, Mon Capitaine, l'expression de mes sentiments distingués.

P. MIRABAUD

Monsieur François PERRIER
Capitaine en retraite
61, Route d'EINVILLE
54300 - LUNEVILLE -

Signé: MIRABAUD

→ **COPIE A :**
DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE
(Bureau "Résistance")

OCT. 87 - 120038

19 au

Ms/JJ/23.3.87.

MINISTRE DE LA DEFENSE

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

SERVICE HISTORIQUE

94300 Château de Vincennes
ou 75997 Paris Armées

Tél. : 374-11-55, poste : 34.29

BORDEREAU D'ENVOI

adressé à Monsieur le Colonel
Commandant le Bureau Résistance
DPMAT
Caserne de Reuilly
75998 PARIS ARMEES

Vincennes, le 25 MAR 1987

N° 002676 /DEF/EMAT/SH/RA
Clt

A.I.A.T.1-84/0441

NUMERO des pièces	DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	<u>OBJET</u> : Reconnaissance d'une unité combattante 6^e compagnie FFI de POULLAQUEN - Lettre en date du 17 février 1987 émanant de Mr. PERRIER François. <u>Copie pour information :</u> - Mr. PERRIER François 61 route d'Einvillle 54300 LUNEVILLE	1	Transmis pour attributions Suite au décret 84150 du du 1er mars 1984. -- Le Lt-Colonel MOUGENOT Marie-Thérèse Chef de la Section Recherches Administratives 27 MAR. 87 - 125235

PERRIER François
11 Rue d'ENVILLE
54300 LUNEVILLE

Lunville, le 17 Février 1987

Le Capitaine en Re traite PERRIER François

Monsieur le Ministre de la Défense
11, Rue St Dominique à Paris
Sous Couvert de Monsieur le Directeur
Interdépartemental chargé des Anciens
Combattants à Nancy

Référence

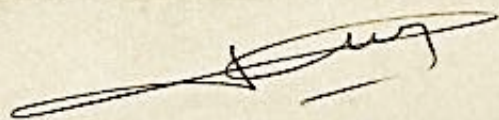
Décret 8415 du 14 Mars
1984 et arrêté du 15 Mars
1984 portant homologation
des listes Combattants
de la Résistance.

Le 2 Décembre 1984, en exécution
des textes cités ci-dessus, j'ai fait
parvenir à Monsieur le Ministre de la
Défense, un dossier relatif à la Reconnaissance
de la 6^{ème} Compagnie FFI de BULLAUMON
FINISTERE, comme unité Combattante.

J'ai reçu accusé de réception, de ma
demande par courrier 016091 du 2 avril
1985.

J'ai l'honneur de vous demander
où se situe actuellement ce dossier qui
me tient particulièrement à cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma haute et respectueuse
considération.



ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE :
Service historique.

ARRETE portant déclaration spéciale concernant
une formation de la résistance.

Du 18 septembre 1987.
NOR DEFT8761226A

*Classement alphabétique ou analytique : Unités
combattantes.*

*Classement dans l'édition méthodique : Extrait au
volume 367.*

LE MINISTRE DE LA DEFENSE.

Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 (A),
portant forclusion en matière de reconnaissance
d'unités, de réseaux ou de mouvements au
titre des F.F.I. (1), des F.F.C. (2) et de la
R.I.F. (3) et d'attribution des grades d'assimila-
tions aux membres des forces françaises de
l'intérieur, combattantes et de la résistance
intérieure française;

Vu le décret n° 50-1490 du 30 novembre 1950
(B) relatif à la clôture définitive des listes
d'homologation des mouvements de la résis-
tance intérieure française;

Vu le décret n° 66-1027 du 23 décembre 1966 (C)
relatif à l'attribution de la croix de combattant
volontaire de la guerre 1939-1945 et notamment
son article 3;

Vu le décret n° 84-150 du 1er mars 1984 (D)
relatif à la situation de certaines formations de
la résistance;

Vu l'arrêté du 15 mars 1984 (E) fixant les condi-
tions dans lesquelles certaines formations de
la résistance peuvent obtenir la déclaration
spéciale instituée par le décret n° 84-150 du
1er mars 1984;

Vu le procès-verbal n° 34 de la séance du
11 février 1987 de la commission nationale
consultative de la résistance;

(A) BO/A, p. 1648; BOEM 308*.

(B) N.i. BO; JO du 1er décembre 1950,
p. 12165.

(C) N.i. BO; JO du 30 décembre 1966,
p. 11687.

(D) BOC, p. 1347; BOEM 308*.

(E) BOC, p. 1873; BOEM 308*.

(1) Forces françaises intérieures.

(2) Forces françaises combattantes.

(3) Résistance intérieure française.

Vu le procès-verbal de la séance du 17 juin 1987
de la commission spéciale prévue à l'article
A 119 du code des pensions militaires d'invalidi-
té et des victimes de guerre,

ARRETE :

Art. 1er. La 6e compagnie de Poullaouers
(Finistère) est assimilée à une unité des forces
françaises de l'intérieur pour la période du 1er mai
1944 au 10 août 1944.

Art. 2. Cette formation est assimilée à une
unité combattante pour la période du 9 mai 1944
au 10 août 1944.

André GIRAUD.

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE :
Service historique.

ERRATUM à l'arrêté du 18 septembre 1987
(BOC, p. 6170; extrait BOEM 367) portant
déclaration spéciale concernant une formation
de la résistance.

Du 14 décembre 1987.

NOR DEFT8761226Z

*Classement alphabétique ou analytique : Unités
combattantes.*

*Classement dans l'édition méthodique : Extrait au
volume 367.*

Au lieu de :

« Art. 1er. La 6e compagnie de Poullaouers
(Finistère) »,

Lire :

« Art. 1er. La 6e compagnie de Poullaouen
(Finistère). »

DIRECTION CENTRALE DU MATERIEL
DE L'ARMEE DE TERRE : *Sous-Direction
administration.*

9e modificatif à la circulaire n° 34646/DCMAT/
EA/1 du 5 septembre 1972 (BOC/G, p. 1041;
BOEM 564-00) relative à l'exploitation, par les
organismes du matériel, des procès-verbaux et
rapports de pertes, détériorations, déficits ou
excédents de matériels.

NOR DEFT8761259C

Pièce jointe : Modèle M 27 de l'annexe II.

*Précédent modificatif : 8e modificatif du 1er juin
1987 (BOC, p. 2523).*

Classement alphabétique ou analytique : Pertes.

*Classement dans l'édition méthodique : Cahier
564-00.*

N° 33213/DEF/DCMAT/SDA/MAR/RPA/1.
16 décembre 1987.

La circulaire précitée est modifiée comme suit :

1. Annexe II.

1.1. Etablissement de l'état statistique.

Paragraphe 6. Catégories de matériels utilisées
pour l'établissement de l'état statistique M 27.

Au lieu de :

« J Matériels des armes spéciales.

O Matériels du chiffre et infrastructure.

P Munitions.

Q Autres matériels suivis en statistique mécano-
graphique. »,

Mettre :

« J Matériels de défense N.B.C.

O1 Matériels du chiffre et d'infrastructure
transmissions.

P Munitions actives et inertes.

Q Autres matériels suivis en statistique. »

Supprimer :

« R Rechanges et accessoires centralisés.

S Rechanges et accessoires décentralisés. »,

Ajouter :

« O2 Matériels informatiques et matériels
bureautiques.

RR Rechanges et accessoires centralisés (stocks
régionaux).

RC Rechanges et accessoires centralisés (stocks
centraux).

COPIE

BORDEREAU D'ENVOI

adressé à
SERVICE HISTORIQUE
DE L'ARMÉE DE TERRE

N° 04245 /DEF/CAB/SDBC/K
Paris, le 21 SEP. 1987

DPC/Impressions - R - 600-194-81

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	O B J E T : Publication au B.O. - Arrêté en date du 18 septembre 1987 portant déclaration spéciale concernant la 6ème Compagnie de POULLAOUEN (Finistère).....	3 ex.	REFERENCE : Note n° 47686/DEF/C.8a du 13 septembre 1984. T R A N S M I S pour publication au Bulletin Officiel des Armées, conformément aux prescriptions du paragraphe VII de la note de référence. L'attention est appelée sur l'urgence attachée à la publication de cet arrêté. Pour le Chef du Bureau Correspondance et Discipline Générales Le Chef de Section Colonel CADOUR
	→ COPIE A : DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE BUREAU RESISTANCE (Pièces jointes : 3 copies de l'arrêté).		

21 SEP. 87 - 121837

TV 12

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

ARRÊTÉ

portant déclaration spéciale concernant une formation de la Résistance

LE MINISTRE DE LA DEFENSE,

- VU le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948, portant forclusion en matière de reconnaissance d'unités, de réseaux ou de mouvements au titre des F.F.I., des F.F.C. et de la R.I.F. et d'attribution des grades d'assimilations aux membres des forces françaises de l'intérieur, combattantes et de la Résistance Intérieure française ;
- VU le décret n° 50-1490 du 30 novembre 1950 relatif à la clôture définitive des listes d'homologation des mouvements de la Résistance Intérieure française ;
- VU le décret n° 66-1027 du 23 décembre 1966 relatif à l'attribution de la croix de combattant volontaire de la guerre 1939-1945 et notamment son article 3 ;
- VU le décret n° 84-150 du 1er mars 1984 relatif à la situation de certaines formations de la résistance ;
- VU l'arrêté du 15 mars 1984 fixant les conditions dans lesquelles certaines formations de la résistance peuvent obtenir la déclaration spéciale instituée par le décret n° 84-150 du 1er mars 1984 ;
- VU le procès verbal n° 34 de la séance du 11 février 1987 de la Commission Nationale Consultative de la Résistance ;

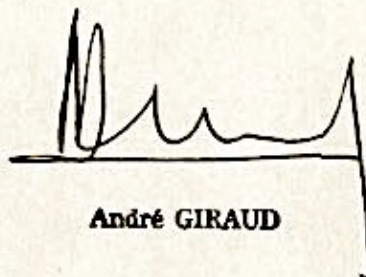
.../...

VU le procès-verbal de la séance du 17 juin 1987 de la Commission Spéciale prévue à l'article A 119 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre.

A R R E T E

- Article 1er : La 6ème Compagnie de POULLAOUEN (Finistère) est assimilée à une unité des Forces Françaises de l'Intérieur pour la période du 1er mai 1944 au 10 août 1944.
- Article 2 : Cette formation est assimilée à une unité combattante pour la période du 9 mai 1944 au 10 août 1944.
- Article 3 : Le présent arrêté sera inséré au Bulletin Officiel des Armées.

Fait à PARIS, le 18 SEP. 1987



André GIRAUD

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE

Bureau "RESISTANCE"

14, rue Saint-Dominique
75997 PARIS ARMEES

Tél. : 4374.11.55
poste : 35.60

BORDEREAU D'ENVOI

adressé à

SOUS-DIRECTION DES BUREAUX DU CABINET
Bureau "Correspondance et Discipline Générales"

(à l'attention du Colonel CADOUR)

N° 00129

Paris, le DEF/PMAT/RST
6 AVR. 1987

RO 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	<u>O B J E T</u> : Décret n° 84-150 du 1er mars 1984.		<u>TRANSMIS POUR ATTRIBUTIONS</u>
-	Lettre en date du 17 février 1987 par laquelle Monsieur PERRIER François s'informe de la suite donnée au dos- sier relatif à la "6ème Compagnie F.F.I. de POULLAQUEN" pour laquelle il a demandé le bénéfice du décret cité en objet.	1	
-	Bordereau d'envoi du Service histo- rique du 25 mars 1987.	1	
-	Eléments de réponse du bureau "Ré- sistance".	1	

Pour le Général
Directeur du Personnel Militaire
de l'Armée de Terre
Le Colonel Régis GASCON
Chef du Bureau "RESISTANCE"
LE CHEF par intérim
DU BUREAU
RESISTANCE

ELEMENTS DE REPONSE

Le dossier de la "6ème Compagnie de POULLAQUEN", pour laquelle intervient Monsieur PERRIER, a été présenté, le 11 février 1987, à la Commission Nationale Consultative de la Résistance. Cette dernière a émis un avis favorable à l'assimilation de cette formation à une unité des Forces Françaises de l'Intérieur pour la période du 1er mai au 10 août 1944 (Cf. P.V. n° 34, § VIII).

Il avait été prévu que ce dossier soit présenté à la Commission A.119, le 25 mars 1987, pour la reconnaissance éventuelle d'une période combattante. Cette présentation n'a pu avoir lieu, la commission s'étant séparée sans avoir pu épuiser l'ordre du jour proposé. Une nouvelle réunion de la Commission A.119 est envisagée pour le 17 juin 1987. Le dossier de la "6ème Compagnie de POULLAQUEN" figurera en tête du programme de travail de cette séance. On peut donc considérer que l'intervenant sera à même d'obtenir une réponse définitive à partir de la fin du mois de juillet prochain.

F I C H E

Avis technique sur le dossier
6ème Cie de POULLAOUEN (Finistère)

Cette formation faisait partie intégrante du Bataillon de "La Tour d'Auvergne" qui, lui, figure au répertoire des unités homologuées des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère avec seulement la 4ème et 5ème Compagnie.

Le cas relève donc de la Commission Nationale Consultative de la Résistance et ultérieurement, s'il y a lieu, de la Commission A 119.

Le dossier produit répond aux conditions fixées par l'arrêté d'application du 15 mars 1984.

Compte tenu des documents joints :

- état nominatif,
- état d'encadrement,
- relevé des opérations,

un important travail de contrôle sera nécessaire.

Dans l'immédiat, il ne semble pas nécessaire de demander plus de précisions.

6^{eme} Compagnie de Poulleouen

Rapport de présentation

F I C H E

Avis technique sur le dossier
6ème Cie de POULLAOUEN (Finistère)

Cette formation faisait partie intégrante du Bataillon de "La Tour d'Auvergne", qui, lui, figure au répertoire des unités homologuées des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère avec seulement la 4ème et 5ème Compagnie.

Le cas relève donc de la Commission Nationale Consultative de la Résistance et ultérieurement, s'il y a lieu, de la Commission A 119.

Le dossier produit répond aux conditions fixées par l'arrêté d'application du 15 mars 1984.

Compte tenu des documents joints :

- état nominatif,
- état d'encadrement,
- relevé des opérations,

un important travail de contrôle sera nécessaire.

Dans l'immédiat, il ne semble pas nécessaire de demander plus de précisions.

F I C H E

Avis technique sur le dossier

6ème Cie de POULLAOUEN (Finistère)

Cette formation faisait partie intégrante du Bataillon de "La Tour d'Auvergne" qui, lui, figure au répertoire des unités homologuées des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère avec seulement la 4ème et 5ème Compagnie.

Le cas relève donc de la Commission Nationale Consultative de la Résistance et ultérieurement, s'il y a lieu, de la Commission A 119.

Le dossier produit répond aux conditions fixées par l'arrêté d'application du 15 mars 1984.

Compte tenu des documents joints :

- état nominatif,
- état d'encadrement,
- relevé des opérations,

un important travail de contrôle sera nécessaire.

Dans l'immédiat, il ne semble pas nécessaire de demander plus de précisions.

CONFIDENTIEL

R A P P O R T D E P R E S E N T A T I O N

Devant la

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DE LA RESISTANCE

concernant

LA 6ème COMPAGNIE DE POULLAOUEN (FINISTERE)

—X—

1 - PREAMBULE

11 - Par correspondance en date du 20 décembre 1984 (P. jointe en annexe 1), Monsieur François PERRIER, né le 4 avril 1913 à POULLAOUEN (FINISTERE), sollicite le bénéfice des dispositions du décret n° 84-150 pour une formation de Résistance, la "6ème Compagnie de POULLAOUEN", qu'il aurait créée et commandée du 1er mars au 9 octobre 1944. Cette unité faisait partie intégrante du Bataillon "La Tour d'Auvergne" (CARHAIX-Finistère) rattaché au Mouvement "LIBERATION-NORD".

12 - Monsieur PERRIER est détenteur d'un certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur (CA. FFI) au titre du Bataillon "La Tour d'Auvergne", pour la période du 1er janvier 1943 au 10 août 1944, nommé au grade de Lieutenant F.F.I. et homologué à ce grade. Ses activités résistantes peuvent se résumer comme suit :

- est fait prisonnier le 22 juin 1940 et s'évade le 7 mai 1941 (titulaire de la Médaille des Evadés).
- Il rentre en zone non occupée et prend du service dans l'Armée d'Armistice où il sert jusqu'en novembre 1942.
- Au début de 1943, il se rend en Bretagne, à POULLAOUEN, chez ses parents, où il prend contact avec la Résistance locale ;

Le 1er mars 1944, il est inscrit au Mouvement "Libération" et reçoit la mission d'organiser la 6ème Compagnie. Il en assurera le Commandement et participera avec elle aux opérations de libération de son secteur, puis de la Presqu'île de CROZON.

.../...

- Le 1er octobre 1944, sa formation dissoute, l'intervenant poursuivra la lutte, et prendra le commandement de la Compagnie N° 1 du 118° R. I. M.

13 - On peut noter, à toutes fins utiles, qu'une précédente demande de reconnaissance de la 6ème Compagnie de POULLAOUEN avait déjà été établie le 16 septembre 1967 par Monsieur PERRIER, mais n'avait pu être prise en considération en raison de la forclusion.

14 - Il s'agit donc, pour votre Commission, de débattre sur l'opportunité d'assimiler, par "déclaration spéciale", ladite formation à une famille de la Résistance et d'en déterminer la période d'existence s'il y a lieu.

2 - PRESENTATION DE LA FORMATION.

21 - La mise sur pied de la 6ème Compagnie, partie intégrante du Bataillon de "La TOUR D'AUVERGNE", se serait effectuée à compter du 1er mars 1944.

Elle serait devenue opérationnelle après un parachutage d'armes, le 15 juillet 1944.

Forte d'une centaine d'hommes, structurée selon le type militaire, elle aurait pris part, aux côtés des Forces Américaines, aux combats qui aboutirent à la libération de POULLAOUEN et des villages voisins (5.6.7 août 1944).

Cette formation aurait également été engagée dans des opérations pour la libération de la Presqu'île de CROZON, au sein du Bataillon CASTEL de LANDERNEAU (26 août - 18 septembre 1944).

Le 20 septembre 1944, la 6ème Compagnie réintégrera ses cantonnements à POULLAOUEN. Elle sera dissoute le 1er octobre 1944.

22 - PARTICULARITES ; Cette unité a pour origine une équipe de militaires de carrière, issus de l'Armée d'Armistice, et quelques hommes de la commune qui se sont groupés en janvier 1943.

- malgré toutes les activités opérationnelles auxquelles elle a participé, cette formation ne figure pas au répertoire des unités homologuées par le Général commandant la 3ème Région Militaire.

- Cependant, la 6ème Compagnie semble avoir été la seule unité élémentaire du Bataillon "La TOUR D'AUVERGNE" à avoir été engagée dans les opérations de la Presqu'île de CROZON (26 août 1944-18 septembre 1944).

23 - Buts poursuivis :

Les buts principaux poursuivis par les responsables de la formation étaient :

- le recrutement et l'entraînement des personnels en vue de la phase insurrectionnelle ;
- la récupération d'armement, en vue de rendre la formation opérationnelle ,
- l'exécution des ordres de LONDRES qui auraient consisté à désorganiser, par des sabotages et des barrages routiers tous les systèmes de communication afin de paralyser les mouvements de l'Armée d'occupation.

3 - HISTORIQUE (La chronologie fait l'objet de l'annexe 2).

En juillet 1943, Monsieur François PERRIER ancien prisonnier de guerre évadé, replié chez ses parents, à POULLAOUEN (FINISTERE) contacte un délégué du Front National.

Le 1er mars 1944, le Bataillon "La Tour d'Auvergne" vient d'être créé à CARHAIX et intégré au Mouvement "LIBE-NORD".

Le même jour, l'intervenant est également inscrit à ce Mouvement, l'unité de POULLAOUEN devient alors la 6ème Compagnie F.F.I. du Bataillon "La Tour d'Auvergne" et François PERRIER reçoit l'ordre de l'organiser et d'en assurer le commandement.

Le P.C. de la Compagnie est fixé à RESTPARCOU en POULLAOUEN, lieu qui restera l'une des bases géographiques de la formation.

Le responsable et ses adjoints poursuivent simultanément l'organisation et le recrutement. Fin avril 1944, quatre sections sont mises sur pied. A partir de mai 1944, cette formation, non encore armée, était cependant apte à exécuter les missions dictées par LONDRES c'est-à-dire des sabotages et des barrages routiers.

Un parachutage dans la nuit du 14 au 15 juillet 1944, constitue un temps fort dans l'histoire de la formation : Douze tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs auraient été parachutées et réparties entre les différentes unités du Bataillon "La Tour d'Auvergne" dont, en particulier, "la 6ème compagnie de POULLAOUEN".

Forte d'une centaine de membres, cette formation prend part entre le

.../..

15 et le 20 juillet 1944 à la Libération de POULLAOUEN, de LANNEANOU, de PLOUIGNEAU. Elle renforce le Bataillon CASTEL de LANDERNEAU (non homologué) pour effectuer des missions sous forme de patrouilles journalières en liaison étroite avec l'Armée Américaine, missions au cours desquelles elle aura à déplorer un mort et un blessé léger.

Le 20 septembre 1944, la 6ème Compagnie réintègre sa base à POULLAOUEN où elle sera dissoute le 1er octobre 1944.

Plusieurs de ses membres contracteront un engagement pour la durée de la guerre. Ils seront regroupés à CARHAIX, avant d'être affectés dans des unités régulières reconstituées, comme le 118° RIM et le 19° Dragons.

Le Lieutenant PERRIER prendra le commandement de la 47me Compagnie du 1er Bataillon du 118° RIM à CHATEAULIN.

4 - LES PERSONNELS.

41 - BILANS NUMERIQUES (l'évolution et le détail des effectifs font l'objet de l'annexe 3).

- 131 personnes ont été citées par l'intervenant : 108 membres et 23 "correspondants",
- 78 personnes ont pu être identifiées par le Bureau "Résistance" dont :

66 membres et 12 "correspondants"

42 - Parmi les membres identifiés :

- 54 possèdent un certificat d'appartenance aux FFI (CA. FFI),
- 4 ont fait l'objet d'un rejet au titre des F.F.I.,
- 8 n'ont pas été homologués faute d'avoir complété leur dossier.

On note que les 54 membres reconnus FFI possèdent tous un CA. FFI établi au nom du Bataillon de "La Tour d'Auvergne", mais qu'aucun ne détient un CA. FFI au titre de la 6ème Compagnie de POULLAOUEN.

Toutefois, 58 membres font référence à la formation en cause.

43 - Pertes.

Aucun des membres de cette formation ne fut arrêté par les différentes polices au service de l'Occupant, mais par contre elle eut à déplorer :

- 1 mort en service commandé le 21.09.44, ~~presqu'il~~ de CROZON ;

.../..

.../...

licate, (irréguliers recherchés par la GESTAPO et les divers services de Police à la solde de l'Occupant), le transport dans les limites géographiques de la Compagnie d'une mission (3 officiers : 2 français et 1 US) parachutée au profit du secteur semble-t-il, accueil et soutien de quelques réfractaires au S.T.O. en vue de les aider à survivre ou leur permettre soit de gagner un Maquis, soit de s'évader hors de France.

55 - Les Parachutages revendiqués font l'objet de l'annexe 4. L'existence de cette action n'a pu être recoupée, mais il s'agit vraisemblablement du parachutage effectué dans la nuit du 13 au 14 juillet 1944, sur un terrain de Saint-HERNIN au profit du Bataillon "La Tour d'Auvergne" : la 6^e Compagnie en assurant la protection, la garde, et certainement le transport du matériel.

56 - Récupération, transport et stockage d'armes.

Pendant la période du 01.01.1943 au 18.09.1944, cette formation aurait exercé ces activités dans les conditions suivantes :

- année 1943, récupération de quelques armes isolées (fusils de chasse, et revolvers, probablement auprès de paysans) mais sans précision numérique sur l'importance exacte de ces opérations ;
- le 15 juillet 1944, après le parachutage revendiqué (dont par ailleurs aucun bilan détaillé n'est fourni) la Compagnie alors probablement forte d'une centaine de membres, aurait été dotée d'un armement (fusils-mitrailleurs, fusils et mitraillettes) qui devait lui permettre de prendre part aux combats pour la libération de POUILLAOUEN et de deux villages voisins (LANNEANOU et PLOUIGNEAU).

57 - Préparation militaire.

Les seuls détails concernant cette rubrique mentionnent que "quelques mitraillettes STEN, reçues de CARHAIX (lieu d'implantation du Bataillon "La Tour d'Auvergne") après le parachutage du 10 mai 1944" permettent d'initier les jeunes membres de la formation à l'utilisation de ces armes".

6 - OBSERVATIONS.

61 - Le dossier produit répond, dans son ensemble, aux conditions fixées par l'arrêté d'application du 15 mars 1984.

.../...

62 - L'unité en cause faisait partie intégrante du Bataillon "La Tour d'Auvergne" qui, lui, figure au répertoire des unités homologuées des Forces Françaises de l'Intérieur du département du Finistère.

Le Bataillon n'est pas reconnu "UC" dans son ensemble, seuls l'E.M, les 4ème et 5ème Compagnies le sont : respectivement du 1° octobre 1943 au 10 août 1944 et du 5 mai au 10 août 1944.

A la différence des autres unités élémentaires qui constituaient le Bataillon, la 6° Compagnie, quant à elle, n'a pas été homologuée.

63 - Toutefois, parmi ses membres, 54 sont titulaires d'un CA. FFI établi au titre du Bataillon "La Tour d'Auvergne", pour une période s'étendant généralement du 6 juin au 10 août 1944.

D'autre part, un premier document, inséré dans les archives départementales détenues par le Bureau "Résistance", et un second, contenu dans le dossier d'homologation du Lieutenant FFI LE GOFF Marcel, confirment les faits exposés plus haut.

64 - Il semble donc bien que la 6ème Compagnie de POULLAQUEN ait existé et que son assimilation, par "déclaration spéciale", à une formation des Forces Françaises de l'Intérieur, soit justifiée.

7 - PERIODE D'EXISTENCE (non explicitement demandée par l'intervenant)

- a) selon le dossier fourni : du 1° mars au 30 septembre 1944.
- b) Proposée : du 1er mai au 10 août 1944.

8 - PROPOSITION D'ASSIMILATION

Le présent dossier est soumis à l'avis technique de votre Commission pour une éventuelle "assimilation" de la 6° Compagnie de POULLAQUEN (FINISTERE) à une formation :

des FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR (F.F.I.)

par procédure de "déclaration spéciale", dans le cadre du décret N° 84-150 du 1er mars 1984, et pour fixer éventuellement sa période d'existence.

-----XXX-----

CONFIDENTIEL

ANNEXE 2 - CHRONOLOGIE - HISTORIQUE

(D'après Historique déposé)

DATES	FAITS MARQUANTS	OBSERVATIONS
7 mai 1941	Monsieur F. PERRIER, prisonnier de guerre s'évade.	(médaille des Evadés).
Juin 1941-Novembre 1942	Il rentre en France et prend du service dans l'Armée d'Armistice.	
Juillet 1943	De retour à Poullaouen, il prend contact avec un Délégué du Front National.	A POULLAOUEN, chez Monsieur BUSSIERES Joseph, responsable Communal.
1er Mars 1944	Il est inscrit au Mouvement "Libération" et reçoit mission de constituer la 6ème Compagnie.	Le S/Lieutenant COUEC Jean-Louis sera son adjoint
Fin Avril 1944	4 sections sont mises sur pied sous les ordres de : PICHODOU, GESLIN, BEDEX et LE GALL François.	
14 Juillet 1944	Un parachutage (12 tonnes d'armes et de munitions) réceptionné sur le terrain dit "La Belette" à RESTIPARCOU (terrain qui aurait été homologué par les soins de l'intervenant) est réparti entre les différentes unités du Bataillon.	Phrase-code de ce parachutage : Elle passe par le trou de la serrure, 3 fois".
du 5 au 7 août 1944	Participation de la 6ème Cie à la libération de POULLAOUEN, LANNEANOU et PLOUIGNEAU	Bilan = 6 PG Allemands.
10 et 11 août 1944	La Cie se rend à Morlaix où elle assure l'ordre en collaboration avec la Compagnie CALLAC (Yvinec)	Sur ordre du Cne MARCHAND (non identifié) aucune référence dans archives départementales.
26 août 22 septembre 1944.	Opérations de la Presqu'île de CROZON, Secteur de TELGRUC, intégration au Bon CASTEL. Prise de position au village de Kerluan.	Bon CASTEL, non UC non connu, non identifié. Ces renseignements ne peuvent être recoupés.
23 septembre 1944	La 6° Cieréintègre ses cantonnements	1 mort par accident de la circulation dans le mouvement retour.
10 Octobre 1944	Dissolution de la formation	

ANNEXE 3 - LES PERSONNELS

- EVOLUTION DES EFFECTIFS

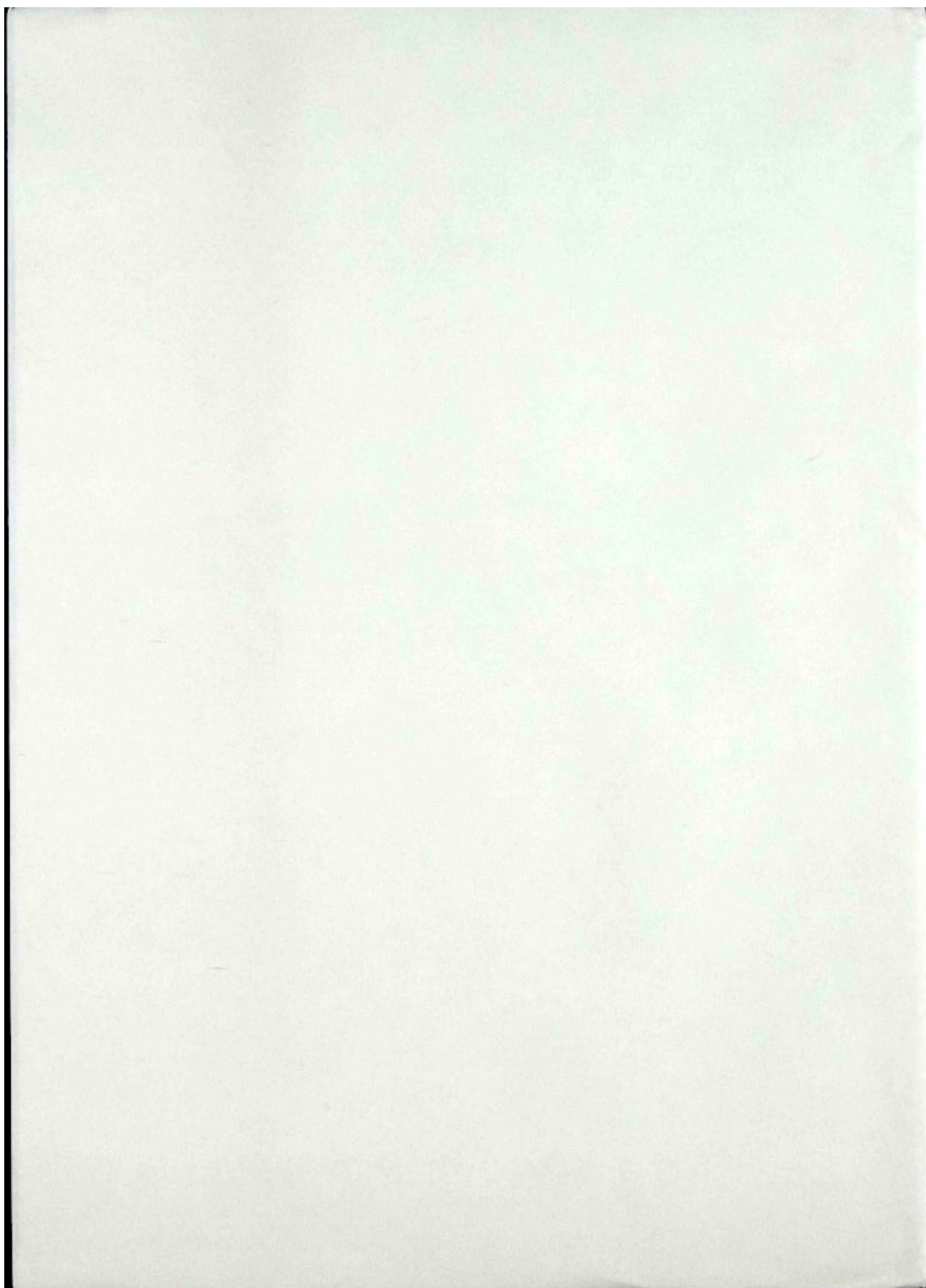
(d'après l'historique déposé)

DATES	ENCADREMENT	PARTISANS	TOTAUX
Janvier 1943	9	—	9 membres
Janvier 1944	10	60	70 " "
Mars 1944	10	73	83 " "
Avril 1944	14	71	85 " "
6 Juin 1944	15	83	98 " "
15 Juillet 1944	15	86	101 membres

ANNEXE 4 - ACTIVITES

41 - SABOTAGES, COUPS DE MAIN REVENDIQUES

NATURE DE L'ACTIVITE	DATE	LIEU	RESPONSABLES et/ou MEMBRES.	BILAN	OBSERVATIONS
Sabotages de ligne téléphoniques sous- terraines.	nuît du 9 au: 10 mai 1944	Route Nationale n° 164 - Rennes-Brest: à la limite des com- munes de POULLAOUEN et LOCMARIA.	15 membres de la 6ème Cie.	Un tronçon de 20 cm de câble est enlevé paraly- sant le trafic télépho- nique.	
- d° -	nuît du 20 au 21 mai 1944.	- d° -	12 membres de la: 6ème Cie.	- d° -	
Sabotage de la voie ferrée.	nuît du 7 au: 8 juin 1944.	PLOUNEVEZEL. Sur ligne: CARHAIX à MORLAIX.	10 hommes de la 6ème Cie.	Interruption du trafic.	
Sabotage lignes téléphoniques aé- riennes et souter- raines.	nuît 22 - 23 uin 1944.	Entre POULLAOUEN et LOCHARIA - Nle 164	30 hommes de la 6ème Cie.	Les poteaux téléphoniques sont sciés sur 300 mètres Barrage sur la route.	
Coup de main	nuît 9-10 mai 1944	Mairie de Poullaouen	15 hommes de la 6ème Cie.	Enlèvement de 20 postes de T.S.F. confisqués par les Allemands à la popu- lation du Bourg.	Avec la complicité du Secrétaire de Mairie.



COMMISSION SPECIALE PREVUE A L'ARTICLE A.119 DU CODE
DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

Procès-verbal de la séance du 17 juin 1987

Etaient présents :

Président :	Colonel Francis MASSET
Représentant du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants :	M. FORT, Sous-Directeur
Représentant du Directeur Général de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :	M. SENEGAS, Chef du Bureau CAB.3
Représentant du Ministère de la Défense :	Colonel BARTHELEMY, Chef du Bureau Résistance
Représentants des F.F.C. :	M. BRET M. VITTORI
Représentant des F.F.I. :	M. VOLLET
Représentants de la R.I.F. :	M. NATHAN-MURAT Mme STROHL
Représentant du M.N.P.G.D. :	
Représentant de la Résistance Extra-Métropolitaine :	
Rapporteur de la Commission :	Commandant GASCON Bureau Résistance
Secrétaire de la Commission :	Melle HAYEM, Adjoint au Chef du Bureau DAG.4

Etaient excusés :

M. BENET
M. PIETTE
Colonel BLARDAT, Chef du 3ème Bureau D.P.M.A.A.
Ministère de la Défense
Capitaine de Frégate WAYMEL, Chef du Bureau Réserves
Colonel KUNTZ

Absents

M. ROUSSEL
M. CAMPINCHI

Le Président MASSET déclare la séance ouverte et salue M. SENEGAS au sein de la commission.

Après un bref bilan qui évoque notamment les sept dossiers restant à examiner à l'issue de l'ordre du jour de cette séance, le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 mars 1987.

M. NATHAN-MURAT précise qu'il préfère le mot "composante" à celui de "résultante", s'agissant du M.N.P.G.D.

Le Colonel MASSET donne connaissance d'une lettre que lui a adressé M. VOLLET relative aux positions prises lors du débat du 25 mars 1987 portant sur la reconnaissance du M.R.P.G.D. Une discussion s'engage sur le contenu de cette correspondance, principalement sur les éclaircissements à donner aux propos tenus par le Colonel MASSET et la nature du lien à établir avec le départ de M. VOLLET en cours de séance.

A M. NATHAN-MURAT qui ne comprend pas que la C.N.C.R. n'ait pas cru devoir retenir son témoignage direct sur le M.R.P.G.D. et qui s'engage sur l'honneur en affirmant que ce mouvement a bien commencé en 1942, le Président explique qu'il ne peut rien s'agissant de la date retenue par cette instance dont il n'est pas membre.

M. VOLLET intervient : "vous auriez gagné à mettre aux voix la date de 1942". Considérant la valeur du M.R.P.G.D., il s'interroge sur le rôle de la commission A.119 et sur le désaveu infligé à M. NATHAN-MURAT.

S'adressant à M. NATHAN-MURAT, le Président déclare : je dirai à M. CAILLAU que vous l'avez défendu en cette affaire.

M. VOLLET, pour sa part, estime qu'à la place de M. CAILLAU il attaquerait cette décision qui lui paraît un excès de pouvoir.

M. BRET pense qu'il fallait renvoyer le dossier du M.R.P.G.D à la C.N.C.R.

M. VOLLET soutient qu'il est impossible de dire que la commission A.119 a un pouvoir de décision alors qu'elle n'est pas représentée à la C.N.C.R. Il ajoute qu'elle ne devrait pas être liée aux décisions de la C.N.C.R. quant aux dates.

Le Rapporteur intervient en déclarant qu'une unité dont l'existence n'est pas reconnue ne peut être déclarée combattante et que le M.R.P.G.D., bien qu'existant, n'était pas une formation au titre d'unité de la Résistance avant 1943.

M. VOLLET exprime sa satisfaction de voir le procès-verbal reprendre ses propos sur la distinction faite entre zone occupée et zone non occupée.

Une discussion s'engage ensuite sur le bataillon FFI de la Centrale d'Eysses, après que M. VOLLET se soit fait préciser que les 135 certificats délivrés sont bien des certificats nationaux.

Mme STROHL évoque les francs-tireurs à la Centrale d'Eysses et le Commandant GASCON conclut sur un rappel historique des diverses raisons du soulèvement de la Centrale.

M. VOLLET exprime sa surprise de la décision intervenue à l'égard de ce dossier, la commission A.119 s'étant ainsi déclarée compétente en recours quel que soit le délai, ce qu'il considère exceptionnel du droit commun et administratif.

M. NATHAN-MURAT estime que ressort de l'ensemble des travaux de la commission A.119 le fait qu'il n'y a pas eu véritablement de législation pour la liquidation des dossiers de la Résistance. La législation de la première guerre mondiale a été reprise avec notamment la règle des 90 jours. "A partir du moment où il y a acte de résistance, il y a risque de déportation, risque de mort. Les jours, cela ne prouve strictement rien et je regrette qu'on ne le dise pas assez, sans compter certaines "chabanneries" quand on nous dit que l'on était comme des poissons dans l'eau".

Après approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 1987, le Président invite le Rapporteur à présenter le **premier dossier**: **le "maquis Prisme" (ex-Mission Citronnelle)**.

Le Commandant GASCON donne lecture du rapport de présentation et précise, à la demande du Colonel MASSET, que M. HENRY intervient pour ce dossier en qualité de président de l'"Association du Maquis Prisme".

L'historique du mouvement fait l'objet d'éclaircissements de MM. BRET et VITTORI tandis que Mme STROHL s'étonne que la commission A.119 ait été saisie seulement maintenant de ce dossier. Les responsabilités de Jacques PARIS DE LA POLLARDIERE sont évoquées par le Rapporteur et le Président.

A la demande du Colonel MASSET qui s'interroge sur la date du 20 avril 1944 - et non du 13 avril 1944 - retenue comme point de départ pour la période d'assimilation à une unité combattante, le Rapporteur explique que la constitution du mouvement est postérieure aux parachutages.

M. VOLLET remarque que "c'est une conception de l'activité qui pourrait être discutable. La définition de la Résistance est basée sur le risque volontairement couru".

Le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, la commission se prononce pour l'assimilation du Maquis Prisme à une unité combattante au titre des Forces Françaises de l'Intérieur pour la période du 20 avril 1944 jusqu'à la libération du département des Ardennes.

second dossier : **la 6ème compagnie de POULLAOUEN (Finistère)**

Après présentation du dossier par le Rapporteur, M. BRET note que les C.A.F.F.I. mentionnent le bataillon "La Tour d'Auvergne" et non la 6ème Compagnie de POULLAOUEN et qu'en conséquence les C.A.F.F.I. devront être modifiés en cas de reconnaissance de la 6ème compagnie de POULLAOUEN.

Le Commandant GASCON fait remarquer que la libération de la presqu'île de Crozon ne peut être retenue au bénéfice des activités opérationnelles de la 6ème compagnie, ce que confirme le Colonel BARTHELEMY qui ajoute que la période "post-libération" n'entre pas en ligne de compte.

A M. NATHAN-MURAT qui demande pour quelle raison ce dossier est présenté, le Colonel BARTHELEMY et le Président MASSET expliquent que les unités du bataillon "La Tour d'Auvergne" ne sont pas dans l'ensemble reconnues combattantes.

Le Président demande à la commission de se prononcer sur le dossier.

La 6ème compagnie de POULLAOUEN est reconnue combattante à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote pour la période à retenir en unité combattante.

La période du 9 mai 1944 au 10 août 1944 est retenue à l'unanimité.

Troisième dossier : Les 2ème, 12ème et 17ème compagnies F.T.P.F. des Alpes de Haute-Provence.

Le Commandant GASCON donne lecture du rapport de présentation. Il est précisé que la deuxième compagnie F.T.P.F. sollicite une modification de la période combattante qui lui a été précédemment attribuée alors que les 12ème et 17ème compagnies F.T.P.F. des Alpes de Haute-Provence demandent à être reconnues combattantes.

M. VOLLET émet le souhait qu'il n'y ait pas possibilité d'interprétation "unité par unité" pour la cohérence des travaux de la commission.

A M. NATHAN-MURAT qui s'étonne de la modification demandée par la 2ème compagnie, le Commandant GASCON précise les modalités de constitution des 12ème et 17ème compagnies à partir de la 2ème compagnie motivant la demande de prolongation de la période combattante "par l'avant en laissant les arrières tranquilles".

Le Rapporteur explique que ces deux compagnies figurent déjà au B.O.E.M. parce que les commissions réunies à l'époque en avaient accepté l'existence.

M. NATHAN-MURAT demande explication du point d'interrogation porté sur la page 6 du rapport.

Le Colonel BARTHELEMY déclare qu'il n'y a pas de preuve formelle de combat dans ce secteur à cette époque.

Le Commandant GASCON ajoute qu'en fait il y aurait eu trois ratissages opérés par les Allemands prévenus.

"Par l'unanimité résistante des Français, comme dirait M. CHABAN-DELMAS" s'exclame M. NATHAN-MURAT.

La commission, à l'unanimité, émet un avis défavorable :

- à l'extension de la période précédemment attribuée à la 2ème compagnie.
- à l'assimilation à une unité combattante des 12ème et 17ème compagnies.

Quatrième dossier : La "compagnie Le Pigeon" formation de Résistance de MAYRAC (Lot).

Le Commandant GASCON donne lecture du rapport de présentation et fait observer que si M. DELPEYROUX la baptise "Compagnie du Pigeon", le titre de "Compagnie Le Pigeon" lui est conservé tel qu'il figure au Bulletin Officiel des Armées.

re. 9

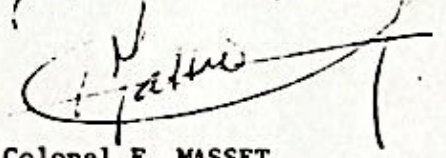
Cette unité, en raison de l'incapacité où semble se trouver l'intervenant de compléter le dossier initial en raison de la rareté des activités alléguées, dont aucune n'a pu être recoupée à partir des archives de l'époque détenues par le Bureau Résistance, compte tenu de l'avis technique émis par la Commission Régionale FFCI de la 5ème Région Militaire, ne semble pas présenter l'ensemble des caractéristiques qui doivent être celles d'une formation pour pouvoir être assimilée, par "déclaration spéciale" en tant qu'unité combattante, dans le cadre du décret n° 84-150 du 1er mars 1984.

A la demande du Président, le Commandant GASCON confirme que les termes "selon ses dires" employés page 2 du rapport signifient absence de preuve.

Le Président met aux voix la reconnaissance de la "compagnie Le Pigeon" en tant qu'unité combattante. Celle-ci est rejetée à l'unanimité par la commission.

Le Président lève la séance après avoir convenu que la prochaine réunion pourra se situer au cours de la dernière semaine d'octobre 1987.

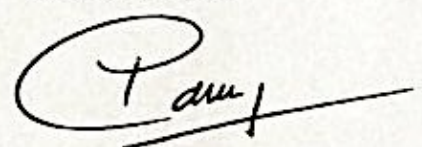
Le Président

Le 30 juillet 1987


Colonel F. MASSET

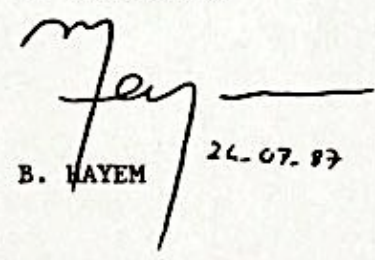
Le Rapporteur

11.8.87.



Commandant GASCON

Le Secrétaire


B. MAYEM 26.07.87

CONFIDENTIEL

--- PROCES VERBAL N° 34 ---

de la séance du 11 février 1987
de la COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
de la RESISTANCE

prévues par le décret n° 70-768 du 27 août 1970

Membres de la Commission présents :

- Monsieur le Général Maurice	BELLEUX	Président
- Monsieur Albert	COCTEAU-GALLOIS	Vice-président
- Monsieur Michel	BOLLOT	Membre titulaire F.F.L.
- Monsieur Serge	FOIRET	Membre suppléant F.F.L.
- Monsieur le Général René	LESECQ	Membre titulaire F.F.L.
- Monsieur Michel	PICHARD	Membre titulaire F.F.C.
- Monsieur Paul	CAMPINCHI	Membre titulaire F.F.C.
- Monsieur Jacques	DAUPHIN	Membre suppléant F.F.C./Extra-métro
- Monsieur Jean	KUNTZ	Membre titulaire F.F.I.
- Monsieur Lucien	PLUCHART	Membre titulaire F.F.I.
- Monsieur Leslie	ATKINSON	Membre titulaire F.F.I.
- Monsieur Roger	NATHAN-MURAT	Membre titulaire R.I.F.
- Madame Alice	STROHL	Membre titulaire R.I.F.
- Monsieur René	ROUSSEL	Membre titulaire R.I.F.
- Monsieur le Colonel Maurice	BARTHELEMY	Représentant le Ministre, Rapporteur
- Monsieur le Capitaine André	ARMENGAU	Secrétaire

Absent excusé :

- Monsieur Henri	GORCE-FRANKLIN	Membre suppléant F.F.C.
------------------	----------------	-------------------------

Les conditions étant réunies pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte à 9 H 40 et présente ses vœux de nouvel an à l'ensemble des membres de la Commission.

Ensuite, il donne lecture d'une lettre qu'il a adressée au Directeur du journal "Le Monde", ainsi qu'au journaliste concerné, en réponse à un article publié dans ce quotidien, mettant en cause le comportement de la Commission Nationale Consultative de la Résistance, présentée comme étant "aux ordres" du Ministre.

Puis, le Président explique que pour des raisons de sécurité, la salle Koenig ne peut plus être attribuée à la Commission pour ses réunions. Il fait part, à cette occasion, des termes de la lettre qu'il a adressée au Ministre pour exprimer ses regrets devant une telle mesure.

Enfin, le Général passe la parole au rapporteur pour présenter les sujets inscrits à l'ordre du jour.

*

*

*

I - Examen d'une candidature au poste de membre "titulaire" représentant les Forces Françaises de l'Intérieur à la Commission Nationale des Déportés et Internés Résistants (remplacement de Monsieur LEGEAY).

Par lettre en date du 2 septembre 1986, le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants demande que lui soit adressée une proposition en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur LEGEAY, représentant les Forces Françaises de l'Intérieur à la Commission Nationale des Déportés et Internés de la Résistance.

L'intéressé étant un ancien F.T.P.F., Monsieur ROUSSEL avait demandé lors de la réunion du 8 octobre 1986 que son remplacement soit effectué par un membre de ces formations et, par lettre reçue le 18 décembre 1986, il présente la candidature de :

- Maître Gérard HILSUM, avocat à la cour
né le 12 mai 1923 à PARIS (16^e)
demeurant : 72, avenue de Wagram, 75017 PARIS

afin de remplacer Monsieur LEGEAY.

.../...

Monsieur HILSUM est titulaire du certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur (modèle national) au titre des F.T.P.F. de la Seine, pour les périodes du 15 novembre 1941 au 22 mars 1943 et du 18 au 25 août 1944, avec le grade d'assimilation de sous-lieutenant. Il est également détenteur du certificat de validation des services, campagnes et blessures des déportés et internés de la Résistance, pour son internement du 22 mars 1943 au 17 août 1944.

Nommé membre du comité directeur du Front National "Etudiant" en 1941, il devient en 1942 le responsable général de son mouvement pour tous les lycées puis rejoint les F.T.P.F. et participe à plusieurs actions armées contre l'ennemi en région parisienne jusqu'à son arrestation par la Brigade Spéciale.

Libéré par la Résistance le 17 août 1944, il reprend contact avec son mouvement et prend part aux combats de libération de PARIS.

Monsieur HILSUM a été décoré de la croix de guerre 1939-1945 avec étoile d'argent pour son activité dans la clandestinité et a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette candidature étant cautionnée par Monsieur ROUSSEL, les membres de la Commission proposent, à l'unanimité, qu'elle soit soumise à l'agrément du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. Toutefois, Monsieur NATHAN-MURAT regrette qu'une prospection plus large n'ait pas été entreprise en vue de présenter plusieurs postulants.

II - Examen d'une candidature au poste de membre "suppléant" représentant la Résistance extramétropolitaine à la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (remplacement de Monsieur FRAISSE).

Par arrêté du 14 février 1986 publié au journal officiel du 12 mars 1986, Monsieur FRAISSE André avait été nommé en qualité de membre "suppléant" représentant la Résistance Extramétropolitaine à la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance, siégeant auprès de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre au titre de l'article R.270.

L'intéressé ayant présenté sa démission, l'Office demande que lui soient proposées des candidatures en vue de pourvoir à son remplacement.

A la suite de contacts pris par Monsieur DAUPHIN, représentant la Résistance Extramétropolitaine à la C.N.C.R., il est proposé d'examiner la candidature de :

-Monsieur POGGIALE Joseph
né le 30 décembre 1923 à HANOI (Viet-Nam)
demeurant : 9, avenue des Ecoles, 91230 WISSOUS,

susceptible de remplacer Monsieur FRAISSE.

L'intéressé est titulaire d'une attestation d'appartenance aux Forces Françaises Combattantes en qualité d'agent P.1 du réseau d'Indochine

.../...

"BJERRING" à compter du 1er juillet 1944, puis comme agent P.2 par arrestation le 12 avril 1945 avec le grade d'assimilation de sous-lieutenant. Il détient également le titre de déporté-résistant pour la période du 12 avril au 1er septembre 1945.

Monsieur POGGIALE a exercé, au profit de son réseau, les fonctions d'agent de renseignements et de liaisons.

Il est Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire du titre de "Combattant Volontaire de la Résistance".

Monsieur POGGIALE étant proposé par Monsieur DAUPHIN, les membres de la Commission estiment, à l'unanimité, qu'il y a lieu de soumettre sa candidature au Directeur général de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, afin de remplacer Monsieur FRAISSE à la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance. En outre, sur intervention du Général BELLEUX et du Colonel KUNTZ, ils considèrent que par la même occasion, il conviendrait de proposer le nom de Monsieur DAUPHIN pour succéder au Colonel MINGANT, membre titulaire de cette commission récemment décédé.

III - Examen d'une candidature au poste de liquidateur national "titulaire" du mouvement R.I.F. "RESISTANCE".

Par lettre en date du 15 novembre 1985, Monsieur Jean DOINEL, secrétaire général de "RESISTANCE" avait présenté la candidature de :

-Monsieur PERRAUT Georges
né le 9 avril 1913
à ESCOLIVES-SAINT-CAMILLE (Yonne)

domicilié : 87, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS

aux fonctions de liquidateur national de "RESISTANCE", en remplacement de Monsieur Marcel GUILLOT, décédé.

Monsieur PERRAUT est titulaire d'une attestation d'appartenance aux Forces Françaises Combattantes comme agent P.1 du réseau "BEARN" à partir du 1er juillet 1943, puis en qualité d'agent P.2 par arrestation à compter du 17 mars 1944, avec le grade d'assimilation de Sergent-chef. Il détient également le certificat de validation des services campagnes et blessures des déportés et internés de la Résistance, pour son internement du 17 mars au 17 août 1944.

Il revendique une activité de propagande et de renseignements, d'abord au profit du mouvement "RESISTANCE", puis du réseau "BEARN".

Monsieur PERRAUT, Commissaire de police honoraire, est Chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire et titulaire de la Croix de Guerre 1939/1945.

Cependant, considérant que l'intéressé n'a jamais appartenu au mouvement précité, la C.N.C.R. avait rejeté sa candidature à l'unanimité lors de la séance du 25 février 1986 et avait demandé que Monsieur DOINEL soit in-

.../...

ulté à proposer d'autres candidats, homologués au titre de "Résistance".

Par lettre du 24 juin 1986, Monsieur DOINEL réitère sa proposition initiale, précisant que Monsieur PERRAUT a été un "membre actif et continu du mouvement RESISTANCE du 15 mars 1943 au 17 mars 1944, date de son arrestation". Il joint à l'appui de sa nouvelle demande une attestation du 1er mars 1954, émanant de Monsieur RENET Marcel (alias Jacques DESTREE), Chef national du mouvement, et de Maître André BOSSIN, liquidateur à l'époque.

Selon les termes de cette attestation, Monsieur PERRAUT aurait effectivement pris une part active et continue à la lutte clandestine au sein du mouvement "RESISTANCE", du 15 mars 1943 au 17 mars 1944, en qualité d'ad-joint de BOURGEON (Bernard), chef d'un groupe de la police parisienne ratta-ché à "RESISTANCE" en mars 1943.

En dépit de l'élément nouveau que constitue la production de cette attestation, les membres de la Commission, à l'unanimité, maintiennent leur point de vue exprimé lors de la réunion du 25 février 1986 et considè-rent que n'ayant pas de services homologués au titre de "RESISTANCE", la dés-ignation de Monsieur PERRAUT comme liquidateur ne saurait être agréée par le département de la Défense.

IV - Examen d'une candidature au poste de liquidateur national "titulaire" du réseau des F.F.C. "JACQUES - O.S.S.".

Par lettre du 4 février 1986, adressée au Président de la Répu-blique,

Monsieur Georges RAFFIN-THOLLIARD
né le 23 décembre 1913 à ALLEY (U.S.A.)

demeurant : 13, chemin du Trèves, 69620 CHASSIEU

présente sa candidature aux fonctions de liquidateur national du réseau des F.F.C. "JACQUES - O.S.S.", en remplacement de Monsieur CHENEVIER décédé le 25 août 1983.

Monsieur RAFFIN est titulaire d'une attestation d'appartenance aux F.F.C. en qualité d'agent P.2 du réseau "JACQUES - O.S.S." pour la pé-riode du 15 septembre 1943 au 30 septembre 1944, avec le grade d'assimilation de Lieutenant. Responsable d'un secteur, son activité dans la clandestinité lui a valu de se voir attribuer deux citations à l'ordre de la Division.

Invité à préciser s'il était en mesure de récupérer les archives du liquidateur décédé, Monsieur RAFFIN, dans une lettre de dix pages en date du 25 juillet 1986, déclare que celles-ci ont "disparu et n'ont pu être retrou-vées lors du décès de Monsieur ALZIARY de ROCQUEFORT, chef du réseau".

Dans ces conditions, les membres de la Commission estiment, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'agréer le requérant en qualité de liqui-dateur, celui-ci n'ayant pas les moyens matériels (archives) de remplir une telle mission.

.../...

V - Examen d'une requête relative à la liquidation administrative du réseau des F.F.C. "ACTION B (B.O.A.)".

Par lettre en date du 20 décembre 1986, Monsieur PICHARD, membre de la Commission, attire l'attention du Ministre sur les agissements du docteur LAPEYRE-MENSIGNAC Jean, liquidateur national titulaire du réseau "ACTION B (B.O.A.)".

Selon Monsieur PICHARD, l'intéressé n'a fait homologuer qu'une poignée d'amis, pour lesquels il aurait obtenu l'année dernière des nominations ou promotions dans le premier ordre national, négligeant par ailleurs l'homologation de quelques quatre vingt dix équipes ayant assuré, selon lui, le fonctionnement du B.O.A. dans la région "B".

Il convient tout d'abord de préciser que ce réseau dispose, au titre du B.O.A., de 106 agents homologués (65 P.2, 24 P.1 et 17 "O").

De plus, il est rappelé qu'en application des dispositions du décret du 5 septembre 1949, les opérations de liquidation des réseaux F.F.C. sont terminées depuis le 7 décembre 1949.

Depuis cette date, le Ministre de la Défense n'a pas eu, en règle générale, à faire appel au concours des liquidateurs, sollicités exclusivement par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants pour l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance.

Par ailleurs, il est signalé que Monsieur LAPEYRE-MENSIGNAC a participé avant 1949 aux travaux de liquidation de son réseau, dont il a signé les contrôles avec le Colonel RIVIERE et le Médecin Général LORMEAU.

Dans ces conditions, les membres de la Commission estiment qu'il n'est pas possible aujourd'hui de remettre en cause une telle situation, d'autant que le Ministre de la Défense n'a pas le pouvoir de nommer les liquidateurs, et à fortiori de les révoquer, son intervention se limitant à prendre acte, éventuellement, de leur désignation, après avis de la C.N.C.R. Enfin, pour ce qui est des nominations ou promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur, il est à remarquer qu'aucune d'entre elles n'a été prononcée sur le contingent "Résistance", dont les cas ont été examinés par la Commission.

VI - Examen des services accomplis par Monsieur SANCHEZ Joseph en vue de leur prise en compte éventuelle au titre des F.F.I.

Par lettre en date du 29 janvier 1986, le Bureau Spécial du Service National de CHARTRES demande si Monsieur SANCHEZ Joseph est titulaire du certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur (modèle national) et précise que l'intéressé aurait servi de début septembre 1943 au 27 avril 1944, au maquis de CORREZE et serait "Mort pour la France" le 27 avril 1944.

.../...

A l'appui de sa requête, cet organisme produit la photocopie d'un procès-verbal de gendarmerie reproduisant un extrait de l'acte de décès de Monsieur SANCHEZ établi par la commune de MARCILLAC-LA-CROISILLE et portant la mention "MORT POUR LA FRANCE". L'intéressé, mortellement blessé par une patrouille allemande, est décédé au VEYSSET (commune de MARCILLAC-LA-CROISILLE).

Or, Monsieur SANCHEZ n'a pas été identifié parmi les membres homologués des Forces Françaises de l'Intérieur, titulaires du certificat précité, aucune demande n'ayant été déposée en ce sens par l'ayant-cause.

Toutefois, son nom figure sur l'état des morts et disparus des Forces F.T.P.F. du département de la Corrèze.

La demande d'inscription de la mention "MORT POUR LA FRANCE" présentée en sa faveur le 22 mars 1945 a été visée par le Lieutenant JAMES agissant pour le Commandant BARBIE Raymond alias MICHEL, commandant du sous-secteur C des F.T.P.F. de la Corrèze, dont dépendait la commune de MARCILLAC-LA-CROISILLE près de laquelle Monsieur SANCHEZ a trouvé la mort.

Par ailleurs, Monsieur GIBIAT, chef du détachement de liaison au PC du sous-secteur A des F.T.P.F. de la Corrèze, ayant sous ses ordres Monsieur SANCHEZ, agent de liaison de son groupe depuis septembre 1943, atteste que ce dernier, au cours d'une mission effectuée dans le sous-secteur C le 26 avril 1944, est tombé dans une embuscade tendue sur la route de MARCILLAC-LA-CROISILLE à CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, et a été fait prisonnier et tué par l'ennemi.

En outre, Monsieur MAGNAC, ex-commandant de la Région 3 F.T.P.F. Corrèze atteste que Monsieur SANCHEZ est tombé le 26 avril 1944 au soir, au VEYSSET, commune de MARCILLAC-LA-CROISILLE, dans une embuscade allemande au retour d'une mission.

Estimant que la participation de l'intéressé à la Résistance depuis septembre 1943 est suffisamment établie, les membres de la Commission émettent, à l'unanimité, un avis favorable pour que lui soit délivré un certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur (modèle national) au titre des F.T.P.F. de la Corrèze, pour la période du 1er septembre 1943 au 27 avril 1944.

VII - Examen d'une demande tendant à l'assimilation par "déclaration spéciale" du M.R.P.G.D. à un mouvement de la Résistance Intérieure Française (RIF).

Après lecture du rapport de présentation du M.R.P.G.D. dont un exemplaire est joint à la minute du présent procès-verbal, les membres de la Commission estiment, à la majorité des voix, que l'existence de ce mouvement est établie.

Toutefois, une discussion s'engage sur la période d'existence qu'il y a lieu de retenir en sa faveur. En effet, Monsieur NATHAN-MURAT déclare avoir été en contact avec Monsieur Michel CAILLAUD dès avril 1942 et estime qu'il conviendrait de prendre en considération cette date comme point de départ des activités du M.R.P.G.D., suivi en cela par certains mem-

bres de la Commission. Cependant, une majorité considère que la date de création à retenir est celle de la fusion des éléments sud et nord du mouvement.

Au terme de ce débat, les membres de la Commission proposent donc, à la majorité des voix, que le "Mouvement de Résistance des Prisonniers de Guerre et des Déportés" soit assimilé à un mouvement de la R.I.F. pour la période du 1er mars 1943 (date de fusion des éléments sud et nord du mouvement) au 21 mars 1944 (date à laquelle il s'est amalgamé au C.N.P.G. et au R.N.P.G. pour former le M.N.P.G.D.).

VIII - Examen d'une demande tendant à l'assimilation par "déclaration spéciale" de la 6ème Compagnie de POULLAQUEN (Finistère) à une formation des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.).

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation de la 6° Compagnie de POULLAQUEN, annexé à la minute du présent procès-verbal, les membres de la Commission considèrent que cette formation a effectivement existé en tant qu'unité élémentaire du Bataillon "LA TOUR D'AUVERGNE".

En effet, 58 combattants F.F.I. y font référence dans la demande d'homologation de leurs services et, de plus, il a été trouvé trace de documents s'y rapportant dans les archives du bureau "Résistance".

Les membres de la Commission estiment en conséquence, à l'unanimité moins une abstention, qu'il y a lieu d'assimiler la 6° Compagnie de POULLAQUEN à une unité des F.F.I. pour la période du 1er mai 1944 (date de la première action à caractère opérationnel revendiquée) au 10 août 1944 (date de la libération du Finistère).

IX - Examen d'une demande tendant à l'assimilation par "déclaration spéciale" du "Groupe Vengeance-Action" de CONCARNEAU (finistère) à un mouvement ou une formation de la Résistance.

Au terme du débat faisant suite à la lecture du rapport de présentation du groupe "Vengeance-Action" de CONCARNEAU, joint à la minute du présent procès-verbal, les membres de la Commission constatent que l'existence de ce groupe en tant que tel n'est pas établie : les actions revendiquées relèvent en effet, soit du Corps Franc "VENGEANCE", auquel il ne peut s'identifier, soit du mouvement "VENGEANCE" et du réseau "TURMA-VENGEANCE", soit enfin du Bataillon F.F.I. de CONCARNEAU.

Dans ces conditions, les membres de la Commission estiment, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'assimiler le groupe "VENGEANCE-ACTION" de CONCARNEAU à une formation autonome de la Résistance, dans le cadre du décret n° 84-150 du 1er mars 1984.

.../...

X - Examen d'une demande tendant à l'assimilation par "déclaration spéciale" du "Réseau de Résistance KONSTANZ AM BODENSEE" (Allemagne), à un mouvement ou une formation de la Résistance.

Ayant pris connaissance du rapport de présentation du "Réseau de Résistance de KONSTANZ AM BODENSEE", dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal, les membres de la Commission estiment que le dossier présenté par l'intervenant est irrecevable, l'activité revendiquée s'étant exercée à l'étranger et ne se situant pas dans le cadre des différents statuts des familles de la Résistance.

En outre, l'existence de ce "réseau" n'est pas démontrée, aucune action concrète ne peut être portée à son actif et aucun témoignage direct n'a été produit.

En conséquence, les membres de la Commission émettent, à l'unanimité, un avis défavorable à l'assimilation du "Réseau de Résistance de KONSTANZ AM BODENSEE" à une formation, un réseau ou un mouvement de la Résistance.

Par ailleurs, eu égard aux diverses contradictions relevées dans ce dossier, la Commission souhaiterait qu'une enquête soit diligentée auprès du secrétariat d'Etat aux anciens combattants afin de déterminer dans quelles conditions le requérant, travailleur volontaire en Allemagne, a pu obtenir un titre de "déporté-résistant".

*

*

*

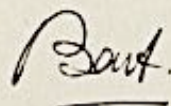
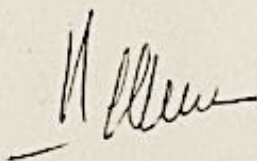
L'ordre du jour étant épuisé, le Président suggère, sur proposition du rapporteur, que la date de la prochaine réunion soit fixée au mercredi 29 avril 1987.

La séance est levée à 12 H 15.

Le Président,

Le Rapporteur,

Le Secrétaire,



NOM **PERRIER**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Prénom **François**

Date de naissance **4.4.1913**

F.F.C.	! F.F.I.	! R.I.F.	! I.T.G.	! D.I.R.	! F.F.L.
réseau	! grade homo.	! mouvement	! grade	! liste n°	! engagement
P.2.	! Ministre	! C.A.	! prise de rang	! Déporté	! date
P.1.	! 34434	! date	! décret	! Interné	! C.I.
Grade	! 30.1.51	! grade	! refus	! J.O.	! D.G.G.
registre	! C.A.	! refus	! I.F. n°	! I.P.	! D.M.C.
attestation	! 13888	! transmis	! Arme	! accordé	! attestation
	! région	! 3e	! dos. OUI-NON	! active	! réserve

NON IDENTIFIÉ à la Section FICHIER

NON IDENTIFIÉ à la Section FICHIER

COURRIER

COMU

INCONNU

DATE : 05 AVR. 1985

CP

CABINET DU MINISTRE

DEF/CAB/SDBC/K

/)/ O T E

pour

la Direction du Personnel Militaire de
l'Armée de Terre

Bureau "Résistance"

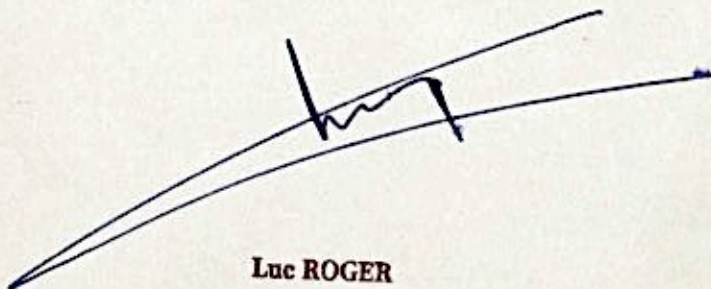
O B J E T : Mise en oeuvre du décret n° 84-150 du 1er mars 1984

P.JOINTES : Un dossier

Monsieur François PERRIER a déposé un dossier constitué conformément aux prescriptions de l'arrêté du 15 mars 1984 en vue de faire bénéficier la "6 ème Compagnie de POULLAOUEN" (Finistère) des dispositions du décret n° 84 - 150 du 1er mars 1984.

La Direction du Personnel Militaire de l'Armée de Terre est priée de bien vouloir, conformément aux prescriptions de la note n° 47686/DEF/C8a, du 13 septembre 1984, adresser sous le présent timbre son avis technique ainsi que le projet de rapport de présentation de ce dossier à la Commission compétente.

LE CHEF DE CABINET



Luc ROGER

30 AVR. 85-12 383

12

6^{ème} Compagnie F.F.I.
de POULLAOUEN
Bataillon "La Tour d'Auvergne"
CARHAIX (Finistère)
LIBE-NORD

...

INVENTAIRE DES PIECES PRODUITES A L'APPUI DU PRESENT DOSSIER
oo

- 1 Historique complet de la 6^{ème} Compagnie de POULLAOUEN
- 1 Description détaillée des structures d'organisation et un résumé chronologique des activités de la Formation.
- 1 Tableau des effectifs de la Compagnie.
- 1 Etat nominatif des cadres Officiers et des responsables de la Compagnie.
- 1 Etat nominatif des personnes arrêtées, déportées, blessées et des morts de la Compagnie.
- 1 Attestation du Colonel TROMEUR, ex-Commandant du Bataillon "La Tour d'Auvergne"
- 1 Attestation du Chef d'Escadron COUEC, l'un des fondateurs de la Compagnie.
- 1 Attestation de Monsieur René SALAUN, Président des Combattants Volontaires de la Résistance du Finistère,
ex-Adjoint du Colonel BERTHAUD
Chef Départemental de la Résistance. Décédé .

+†+

6ème Compagnie F.F.I.
de POULLAOUEN

Bataillon "La Tour d'Auvergne"

CARHAIX (Finistère)

MOUVEMENT LIBE - NORD

°°°

H I S T O R I Q U E

de la 6ème Compagnie F.F.I. de POULLAOUEN (Finistère)

La 6ème Compagnie F.F.I. de POULLAOUEN qui verra le jour début Mars 1944, a pour origine une équipe de militaires de carrière (dont l'un évadé de guerre), issus de l'Armée d'Armistice, et de quelques hommes de la Commune qui se sont groupés en Janvier 1943. Pour les uns, comme pour les autres, la Résistance est la seule voie possible dans un pays occupé.

Cette équipe de base se compose de :

PERRIER François - Sous-Officier de Carrière

COUEC Jean-Louis - Sous-Officier de Carrière

Monsieur BUSSIERE - Horloger à POULLAOUEN

Madame BUSSIERE - Receveuse des Postes à POULLAOUEN

Maître LE GAC - Notaire à POULLAOUEN

LAPOUS François-Marie, en rupture avec la Police Parisienne,
réfugié à KERGOULAS en POULLAOUEN

CONNER Pierre - Agriculteur au FANOUILLEC en POULLAOUEN

LE GAC Pierre - Agriculteur à LIORZOU en POULLAOUEN

Le Docteur GAUTHIER - Médecin à POULLAOUEN

La Résistance, non encore armée, est donc effective à POULLAOUEN dès le début de l'année 1943.

Elle se manifeste par :

- La propagande anti-allemande, notamment par tracts;
- La récupération de quelques armes isolées;
- Incitation au refus des livraisons imposées aux paysans;
- Intimidation des personnes réputées sensibles à la collaboration.

.../...

Ces diverses opérations se font toujours au cours d'expéditions nocturnes, en liaison souvent avec les groupes voisins de résistance, en particulier de HELGOAT (Front National) et de SCRIGNAC (F.T.P.).

Le Recrutement se poursuit toute l'année et s'intensifie surtout à partir de Novembre et Décembre 1943.

L'effectif de la Compagnie en Janvier 1944 est de 70 membres, en Mars 1944, de 83 membres.

Le 1^{er} Mars 1944, en présence d'un responsable cantonal, a lieu chez le Docteur GAUTHIER à POULLAOUEN, une réunion qui va donner à l'unité sa nouvelle définition.

Le Bataillon "La Tour d'Auvergne" vient d'être créé à CARHAIX et intégré au Mouvement LIBE-NORD.

L'unité de POULLAOUEN devient la 6^{ème} Compagnie F.F.I. de POULLAOUEN.

Le commandement est confié au Lieutenant PERRIER avec comme adjoints les Sous-Lieutenants COUEC et PICHODOU, et le Maître principal GESLIN.

Le Docteur GAUTHIER et Monsieur LANOE - Pharmacien à POULLAOUEN, formeront l'équipe de santé de la Compagnie.

Monsieur et Madame BUSSIERE qui tiennent le Bureau de Postes, acceptent le dangereux rôle de "boîtes aux lettres".

Il faut savoir, en effet, que la Kommandantur se trouve juste en face de la Poste.

La Compagnie poursuit son organisation et le recrutement.

Fin Avril 1944, quatre sections sont mises sur pied sous les ordres de PICHODOU, GESLIN, BEDEX, lui aussi ancien Militaire de Carrière, et LE GALL François.

Le Sous-Lieutenant COUEC, adjoint au Commandant de Compagnie, prend en charge la comptabilité.

Le P.C. de la Compagnie est fixé à RESTPARCOU en POULLAOUEN qui sera d'autre part, l'un des centres de notre maquis.

A partir de Mai 1944, la Compagnie, non encore armée, est apte à exécuter les missions dictées par Londres, à savoir : les sabotages et les barrages sur les routes.

.../...

ce fait le 09 mai 44
Quelques armes, des mitraillettes "STEN", reçues de CARHAIX après le parachutage du 10 Mai 1944, permettent d'initier nos jeunes membres à l'utilisation de ces armes.

Le parachutage de la nuit du 14 au 15 Juillet 1944, marque un temps fort dans l'histoire de la 6^e Compagnie.

Le message "Elle passe par le trou de la serrure, 3 fois" diffusé dans la journée du 14 nous apprend que notre parachutage aura lieu dans la nuit sur notre terrain conventionnel "La Belette" situé au lieudit "Lanven" à côté de RESTPARCOU.

Toute la Compagnie est sur place à partir de minuit.

Les balises sont installées, les feux allumés et le premier avion se présente au dessus du terrain vers 1 heure du matin.

La torche manipulée par le Commandant d'unité, envoie dans le ciel la lettre convenue "W" et la cargaison est aussitôt lâchée par l'avion. Les deux autres appareils arrivent après à quelques minutes l'un de l'autre et déversent également leurs chargements avec la même précision, sur le terrain.

Douze tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs nous sont parachutés.

L'enlèvement des containers peut commencer immédiatement grâce aux fermiers de RESTPARCOU et de KERGOULAS qui se sont spontanément à notre service avec une dizaine d'attelages.

Les armes sont transportées dans des caches prévus et leur répartition se fait dans les 48 heures entre la Compagnie de POULLAOUEN, la Compagnie de PLOUNEVEZEL et celle de KERGLOFF.

Dotée en fusils-mitrailleurs, fusils et mitraillettes, forte de 101 membres, la Compagnie peut prendre part, sans complexe, à la Libération de POULLAOUEN, LANNEANOU, PLOUIGNEAU et de la Presqu'Ile de CROZON.

Du 20 au 27 Juillet 1944, la Compagnie reçoit à RESTPARCOU une mission parachutée composée du Capitaine MARCHAND, Chef de Mission, du Lieutenant U.S. PHILIPP et du Sous-Lieutenant PARIZEL - Radio. Leur transport de COLLOREC à RESTARCOU, puis de RESTPARCOU à PLOUIGNEAU, est assuré par François COUGARD, l'un des nôtres, commerçant au bourg de POULLAOUEN. Le Capitaine MARCHAND assure la coordination entre les différents maquis, envisage les futurs parachutages et enregistre sur le territoire de POULLAOUEN deux terrains de nature à recevoir des Planeurs.

.../...

La percée d'AVRANCHES début Août 1944, rendra sans objet ces deux dernières éventualités.

Le 5 Août 1944, en début d'après-midi, les premières colonnes américaines sont en vue de POULLAOUEN. La garnison allemande, de la valeur d'une Compagnie, lâche ses positions sous les salves de l'artillerie américaine.

La 6^{ème} Compagnie entre dans le Bourg en même temps que les Américains, juste à temps pour éteindre les incendies que les Allemands ont allumés, en particulier à la Mairie, avant leur départ.

Un otage, Yves LOSTANLEN, de KERNANVEZ, pris par une patrouille allemande dans la matinée du 5 Août, est libéré sain et sauf. Après la chasse aux allemands qui cherchent à se diriger vers KERGLOFF, et le nettoyage des environs qui se poursuit jusqu'à la nuit, on peut dire le 5 Août 1944, que POULLAOUEN est la Première Commune libérée du Finistère.

Du 7 au 9 Août 1944, sur ordre du Capitaine MARCHAND, la Compagnie se déplace à LANNEANOU et PLOUIGNEAU. Elle procède, avec la Compagnie Le Foll de SCRIGNAC, au nettoyage de tout le secteur.

Les 10 et 11 Août, toujours sur ordre du Capitaine MARCHAND, elle se rend à MORLAIX où elle assure l'ordre en collaboration avec la Compagnie CALLAC (Yvinec). L'Hôpital de la ville dont nous sommes chargés, encore sous contrôle allemand, change de direction.

Le 26 Août 1944, sur ordre du Capitaine RIOU, Commandant le Bataillon "La Tour d'Auvergne", la Compagnie se déplace dans la Presqu'île de CROZON, secteur de TELGRUC. Sur ordre du Commandant SOMME-PY, responsable du secteur, elle est intégrée au Bataillon CASTEL et prend position au village de KERLIVER, face à TAL-AR-GROAS.

Après avoir rempli sa mission dans la Presqu'île, mission faite surtout de patrouilles journalières en coopération totale avec l'armée américaine, la Compagnie rejoint sa base à POULLAOUEN le 22 Septembre 1944.

...../.....

Libération
Finistère
10.8.1944

Le bilan de notre séjour dans ce secteur d'opérations se solde par un tué et un blessé léger.

Le 1^{er} Octobre 1944, la Compagnie de POULLAOUEN est dissoute. Plusieurs membres de la Compagnie contractent un engagement pour la durée de la guerre.

Les Chefs de section, sauf un, François LE GALL, reprennent du service. Tous sont groupés à CARHAIX, avant d'être affectés dans les unités régulières reconstituées, comme le 118^o R.I. à QUIMPER et le 19^o Dragons.

Le Sous-Lieutenant PICHODOU et le Maître principal GESLIN sont affectés à la 2^{ème} Compagnie du 118^o R.I.

Le Sous-Lieutenant COUEC et l'Adjudant-Chef BEDEX vont au 19^o Dragons et le Lieutenant PERRIER prend le Commandement de la 4^{ème} Compagnie du 1^{er} Bataillon du 118^o R.I. à CHATEAULIN.

Début Novembre 1944, ces deux régiments prennent position sur le front de Lorient jusqu'à la capitulation allemande en Mai 1945.

En conclusion, la Libération de la Commune de POULLAOUEN, fief principal de la 6^{ème} Compagnie, s'est opérée dans les meilleures conditions possibles.

La confrontation avec l'occupant, présent dans la commune pendant toute l'occupation, n'a pas eu, pour ce qui concerne la 6^{ème} Compagnie, de conséquences tragiques pour la population.

En dehors des affrontements directs, au grand jour, du 5 Août au 18 Septembre 1944, notre action s'est portée, en priorité, sur les sabotages et la désorganisation de tous les systèmes de communication tendant à paralyser les mouvements de l'armée d'occupation.

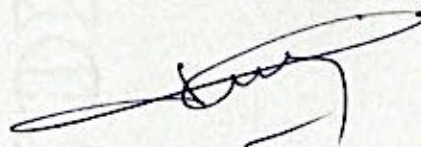
Malgré l'ardeur et la témérité de nos jeunes membres surtout, nous avons toujours tempéré l'agression isolée contre l'occupant, souvent possible, mais toujours génératrice de prises d'otages et de morts de victimes innocentes. Une telle ligne de conduite était dictée par le souci constant d'éviter des morts inutiles.

.../...

Ce faisant, nous n'avons fait qu'exécuter les ordres de Londres que nous pouvions capter à tous moments grâce au récepteur radio mis à notre disposition par le Bataillon.

Le Comité de Libération mis en place le 6 Août 1944, a eu la tâche relativement facile en ce sens qu'il n'a eu à intervenir dans aucun cas grave de collaboration dans une population acquise dans sa majorité à la cause de la Résistance. L'Administration communale, un instant perturbée par l'EVENEMENT qui mettait fin à quatre années d'occupation, a repris sa place le 7 Août 1944.

FAIT A LUNEVILLE le 10 NOVEMBRE 1984



PERRIER François
Ex Commandant de la 6^{ème} Compagnie
F.F.I. de POULLAOUEN
Capitaine en Retraite
61 Route d'Einvillle - 54300 LUNEVILLE

DESCRIPTION DETAILLEE

DES STRUCTURES D'ORGANISATION de la Compagnie
RESUME CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITES
A L'ACTIF DE L'UNITE .

Avant le 1^{er} Mars 1944, les premiers éléments qui constitueront la future Compagnie ne sont intégrés à aucune formation de Résistance.

Leur action se manifeste de manière isolée ou en liaison avec le Front National par un de ses membres à HUELGOAT (ROUSVOAL), et un groupe de F.T.P. de SCRIGNAC (groupe GUEGEN).

A partir de fin Février 1944, le Bataillon "La Tour d'Auvergne" est mis sur pied à CARHAIX avec pour principaux responsables, le Lieutenant d'Aviation TROMEUR, le Lieutenant RIOU Yves et Monsieur LE MAIGRE. La Compagnie de POULLAOUEN, devenue la 6^{ème} Compagnie F.F.I. est structurée, comme toutes les autres unités du Bataillon, selon le type militaire.

1 .-. S T R U C T U R E .-.
|||||

- GROUPE DE COMMANDEMENT -

Commandant de Compagnie
Adjoint et Comptabilité
Secrétaire

PERRIER François /
COUEC Jean Louis /
CORBEL François /

/ Docteur GAUTHIER
/ LANOE
/ Mme FER
/ Mme PASQUIER
/ Melle KERMANACH
/ Melle LE GOFF
/ COUGARD François
/ BUSSIÈRES Joseph

Médecin
Pharmacien
Infirmière
"
"
"
Chauffeur

.../...

P R E M I E R E S E C T I O N

CHEF DE SECTION = PICHODOU François ✓

27 ✓
LOSTANLEN Jean ✓

BERTHOU Lucien

COCHENNEC André

PICHODOU Yves

LE BIHAN François

BALAY François

TALLEC Pierre

CEVAER André

CRELS Eugène

HOURMAND Jean

FER Jean Marie

MORVAN Pierre

BOHEC François

LE BORGNE François Louis

COUSSE François

TANGUY Pierre

LE CORRE François Louis

HERVIOU Jean

POULMARCH Marcel

JAFFRE François

COUSSE Hervé

LE GOUZ Louis

KERMANACH Jean Marie

URVOAS François Louis

LE MOAL René

LEOCAT Alexis

D E U X I E M E S E C T I O N

CHEF DE SECTION = GESLIN Pierre

23
PEREL Georges

HUITOREL Emile

FER Pierre

LE GOFF Gaston

HUITOREL François Marie

JAFFRE François Louis

HUITOREL René

HENAFF Jean Marie

LE STANG Pierre

DOUCEN Louis

LE GOFF Louis

LEJEUNE François

PDREL Robert

CARDINAL Jean

HENRY Albert

LE GUERN Louis

LE GUEN Yves

LE GALL Emile

PERON Ernest

LE CORRE Emile

PRUDHOMME Georges

HOURMAND François Louis

TROISIEME SECTION

CHEF DE SECTION = BEDEX Georges

23 KERFOURN Charles

DELEN Yves

DELEN Pierre

LE ROUX Yves

LE ROUX Joseph

YUINEC Louis

GUILLEROU Théophile

GUERE François

JAUDOUR Emile

BLAISE Albert

BLAISE Théophile

BIRRIEN Yves

AUFFRET Pierre Louis

AUFFRET Robert

HARZIC Edouard

MAGUET Robert

LE BORGNE Joseph

POINCON Pierre

LE GALL François Marie

GUENET Yves

BRIAND François

RIVOAL Albert

QUATRIEME SECTION

CHEF DE SECTION = LE GALL François

21 BRIAND Guillaume

LE GUEN Jean

LE GUERN Sébastien

FAILLER Jean

ABGRALL Olivier

BRIAND Jean Marie

BAGNEL Théodore

TALLEC Henri

LOSTANLEN Charles

LAPOUS François-Marie

LE GAC Pierre

CONNER Pierre

LE GOFF Jean Marie

PLANTE Pierre

PLANTE Robert

GUERE Joseph

LE GUERN Pierre

HELY Jean

HAMEON Emile

MARSEILLIER Charles

°°

[illegible]

Même date = A la Mairie de POULLAOUEN, enlèvement de 20 postes de T.S.F. confisqués par les Allemands à la population du Bourg. 15 hommes exécutent cette action avec la complicité du Secrétaire de Mairie.

NO11 00 20 00 21 MAR 1944

Comme dans le précédent sabotage, un tronçon de 20 cm est prélevé sur le câble.

A PLOUNEVEZEL, sabotage de la voie de chemin de fer reliant CARHAIX à MORLAIX. 10 hommes prennent part à ce sabotage.

Ce travail est effectué par 30 hommes.

.....

NUIT DU 14 AU 15 JUILLET 1944

A POULLAOUEN, sur notre terrain conventionnel "La Belette" parachutage de 12 tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs. Toute la Compagnie, une centaine d'hommes, prend part à cette opération, ainsi qu'au triage des armes et leur répartition dans 3 compagnies du Bataillon. L'opération a duré au total 3 jours.

DU 20 AU 27 JUILLET 1944

Protection de deux autres parachutages, l'un destiné à une Compagnie F.T.P. de POULLAOUEN, l'autre à la Compagnie F.F.I. PLASSART de PLOUYE (Finistère).

DU 20 AU 27 JUILLET 1944

Au maquis de RESTPARCOU en POULLAOUEN, réception et protection de 3 officiers parachutés :
Capitaine MARCHAND - Lieutenant U.S. PHILIPP et Sous-Lieutenant PARIZEL.

DU 5 AU 6 AOUT 1944

Combats pour la Libération de POULLAOUEN-
Bilan : 2 Allemands tués
8 Allemands prisonniers, rendus à l'Armée américaine.

DU 7 AU 9 AOUT 1944

Sur ordre du Capitaine MARCHAND, déplacement, avec 60 hommes, à LANNEANOU et PLOUIGNEAU.
Nettoyage et Libération de cette région.
Bilan : 9 prisonniers Allemands dont 1 blessé
BUTIN : 1 canon anti-aérien
1 charrette de munitions et accessoires
1 F.M. français
1 roulante
5 chevaux

.../...

DU 9 SOIR AU 10 AOUT 1944

Déplacement à MORLAIX sur ordre du Capitaine MARCHAND.
Mission : assurer l'ordre et prendre en mains l'Hôpital de la
Ville où se trouvent plusieurs prisonniers allemands blessés.

DU 26 AOUT AU 22 SEPTEMBRE 1944

Sur ordre du Capitaine RIOU, Commandant le Bataillon
"La Tour d'Auvergne" à CARHAIX, déplacement de la Compagnie dans
la Presqu'île de CROZON.

Intégrée au Bataillon CASTEL de LANDERNEAU, elle prend part à
plusieurs opérations de patrouille et au nettoyage de la
Presqu'île. Ces opérations se font en coopération avec les
unités américaines.

La Compagnie rentre à POULLAOUEN le 22 Septembre au soir.

10 OCTOBRE 1944

Dissolution de la 6^{ème} Compagnie F.F.I. de POULLAOUEN.



TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE DE POULLAOUEN

Evolution dans le temps

Inscrits à la Compagnie le 5 MARS 1944

NOMS et Prénoms	Dates de naissance	Professions	Situation de Famille	OBSERVATIONS
PERRIER François	04.04.1913	Militaire	Célib.	Entré dans la Résistance le 01.01.1943
COUEC Jean Louis	28.01.1914	Militaire	Célib.	
GUENET Yves	29.12.1915	Marine	Célib.	
COUGARD François	28.01.1901	Commerçant	M.2 enf.	
MARSEILLER Charles	29.09.1909	Marine	Célib.	
CORBEL François	25.05.1916	Instituteur	Marié	
GAUTHIER Marcel	02.04.1913	Médecin	M.3 enf.	
LANOE Edmond	04.05.1913	Pharmacien	M.1 enf.	
BUSSIERES Joseph	23.02.1898	Horloger	marié	
LE BORGNE Joseph	12.08.1897	Agriculteur	Célib.	
GESLIN Pierre	26.04.1900	Marine	M.1 enf.	
PEREL Georges	04.10.1913	Instituteur	M.3 enf.	
HUITOREL Emile	09.12.1917	Agriculteur	M.2 enf.	
FER Pierre	08.08.1910	Boulangier	M.3 enf.	
HUITOREL René	22.02.1909	Agriculteur	M.3 enf.	
HENAFF Jean Marie	30.06.1906	&Menuisier	Marié	
DOUCEN Louis	10.12.1912	Boulangier	M.2 enf.	
LE GOFF Louis	29.03.1922	Agriculteur	Célib.	
POREL Robert	02.12.1921	Musicien	M.1 enf.	
CARDINAL Jean	23.12.1913	Commerçant	M.1 enf.	
HENRY Albert	07.09.1910	Menuisier	Célib.	
LE GUERN Louis	12.02.1920	Agriculteur	Célib.	
LE GUEN Yves	12.09.1920	Agriculteur	Célib.	
LE GALL Emile	18.06.1922	Garagiste	Marié	
BRIAND Guillaume	07.10.1918	Agriculteur	Célib.	
LAPOUS François	07.04.1915	Police	Célib.	
LE GAC Pierre	20.09.1921	Agriculteur	Célib.	
CONNER Pierre	23.12.1922	Agriculteur	Célib.	
HERFOURN Charles	02.09.1912	Marine	M.2 enf.	

DELEN Yves	01.10.1914	Agriculteur	Célib.	
DELEN Pierre Louis	03.12.1923	Agriculteur	Célib.	
LE ROUX Yves	08.11.1919	Agriculteur	M. 2 enf.	
LE ROUX Joseph	30.04.1925	Agriculteur	Célib.	
YVINEC Louis	18.07.1920	Agriculteur	Célib.	
QUILLEROU Joseph	27.09.1923	Agriculteur	Célib.	
QUERE François-Louis	03.09.1922	Agriculteur	Célib.	
TAOUDOUR Emile	31.03.1924	Agriculteur	Célib.	
BLAISE Albert	09.06.1926	Agriculteur	Célib.	
BLAISE Théophile	26.06.1923	Agriculteur	Célib.	
BIRRIEN Joseph	06.06.1912	Agriculteur	Célib.	
AUFFRET Pierre Louis	26.04.1916	Agriculteur	Célib.	
AUFFRET Robert	10.11.1924	Agriculteur	Célib.	
HARZIC Edouard	18.07.1919	Agriculteur	Célib.	
MORVAN Jean	04.10.1920	Agriculteur	Célib.	Entré Résistance 12.07.1943
CADIOU Yves	11.05.1923	Agriculteur	Célib.	
COCHENNEL André	01.03.1914	Agriculteur	Célib.	
TALLEC Pierre	29.10.1919	Agriculteur	Célib.	
PICHODOU Yves	05.12.1917	Marine	Célib.	Entré Résistance 07.08.1943
PICHODOU François	15.01.1910	Militaire	M.2 enf.	
LOSTANLEN Jean	12.09.1919	Agriculteur	Célib.	
LE BIHAN François	26.06.1923	Agriculteur	Célib.	
CEVAER André	25.08.1925	Employé	Célib.	
CREIS Eugène	22.04.1921	AgriculteurC	Célib.	
HOURLMAND Jean	22.09.1921	Agriculteur	Célib.	
BOHEC François	05.02.1921	Agriculteur	Célib.	Entré Résist. 7/8/43
FER Jean Marie	16.06.1920	Agriculteur	Célib.	
MORVAN Jean	02.08.1920	Agriculteur	Célib.	
LEOCAT Alexis	15.03.1913	Agriculteur	Célib.	
LE BORGNE François	17.03.1912	Agriculteur	Célib.	
TANGUY Pierre	17.01.1915	Agriculteur	Célib.	
LE CORRE François	14.10.1918	Agriculteur	Célib.	
URVOAS François Louis	04.04.1921	Agriculteur	Célib.	
POULMARCH Marcel	03.02.1920	Agriculteur	Célib.	
JAFFRE François	04.04.1921	Agriculteur	Célib.	
LE GOUZÉ Louis	24.05.1920	Agriculteur	Célib.	
KERMANACH Jean Marie	22.08.1920	Agriculteur	Célib.	
HERVIOU Jean	14.02.1923	Agriculteur	Célib.	
BERTHOU Lucien	13.04.1920	Marine	Célib.	Entré Résist. 7/8/43
BALAY François	13.06.1907	Employé	M.2 enf.	Tué le 21.09.44
COUSSE Hervé	21.03.1911	Agriculteur	Célib.	

INSCRITS AU 6 JUIN 1944

HOORMAND François Louis	04.03.1920	Agriculteur	M. 2 enf.
BRIAND François	25.09.1908	Police	M. 2 enf.
TANGUY Guillaume	03.01.1912	Marine	M. 1 enf.
Madame FER (née KOUARNEC)	03.09.1911	Infirmière	Mariée
Mademoiselle PASQUIER	10.07.1922	Infirmière	Célib.
Mademoiselle KERMANACH Marie	18.09.1924	Infirmière	Célib.
Mademoiselle LE GOFF Lisette	29.12.1920	Infirmière	Célib.
PRUDHOMME Georges	17.06.1922	Coiffeur	Célib.
BEDEX Georges	23.09.1921	Militaire	M. 1 enf.
PERON Ernest	15.05.1921	Agriculteur	Célib.
LE CORRE Emile	13.11.1921	Agriculteur	Célib.
RIVOAL Albert	01.12.1919	Agriculteur	Célib.
COUSSE François	17.06.1918	Agriculteur	Marié
MARREC Jean Louis	06.01.1923	Agriculteur	Célib.
POINCON Pierre	13.08.1912	Cuisinier	Célib.
HUITOREL Jean Marie	26.03.1908	Agriculteur	M. 2 enf.
JAFFRE Jean Louis	14.02.1915	Agriculteur	M. 2 enf.
LE GALL François	25.05.1913	Agriculteur	Marié
LE GUEN Jean	23.02.1918	Agriculteur	Célib.
LE GUERN Sébastien	10.01.1923	Agriculteur	Célib.
FAILLER Jean	08.10.1920	Agriculteur	Marié
ABGRALL Henri	15.06.1923	Mécanicien	Célib.
BRIAND Jean Marie	27.02.1923	Employé	Célib.
BAGNEL Pierre	05.06.1923	Employé	Célib.
TALLEC Henri	08.06.1922	Agriculteur	Célib.
LOS TANLEN Charles	03.06.1921	Marine	Célib.
LE GOFF Jean Marie	22.04.1918	Agriculteur	Célib.
PLANTE Pierre	03.12.1922	Agriculteur	Célib.
PLANTE Robert	22.08.1924	Agriculteur	Célib.
QUERE Joseph	23.03.1920	Agriculteur	Célib.
LE GUERN Pierre	13.03.1915	Agriculteur	M. 1 enf.

INSCRITS AU 14 JUILLET 1944

LE STANG Pierre	19.07.1926	Agriculteur	Célib.
LE GOFF Gaston	25.02.1920	Agriculteur	Célib.
HELY Jean	24.07.1923	Agriculteur	Célib.
HAMEON Emile	17.07.1920	Agriculteur	Célib.
MAGUET Robert	27.07.1926	Agriculteur	Célib.
LE MOAL René	15.05.1923	Agriculteur	Célib.

Les personnes suivantes, non inscrites à la Compagnie, ont apporté un soutien efficace et constant à la cause de la Résistance pendant les années 1943 et 1944, jusqu'à la Libération.

Ce soutien s'est manifesté par l'aide apportée aux Résistants et aux Réfractaires de S.T.O. en matière d'hébergement, et le transport des armes du parachutage du 14 Mai 1944.

FAUCHEUR François	de RESTPARCOU en POULLAOUEN
LOFFICIAL Yves	" " "
BALEO François	" " "
PERRIER Yves	" " "
URVOAS Yves	de KERGOULAS en POULLAOUEN
LAPOUS Pierre	" " "
NEY François	" " "

L'état nominatif qui a servi de base à ce tableau date de SEPTEMBRE 1944.

Il n'est pas fait mention dans ce tableau de quelques membres en provenance d'autres unités de Résistance, venus rejoindre la Compagnie dans la Presqu'île de CROZON.



NOMS et Prénoms	Grade F.F.I. en OCTOBRE 1944	GRADE REEL en 1984	ADRESSE ACTUELLE	OBSERVATIONS
PERRIER François	Lieutenant	Capitaine	61 route d'Einville 54300 LUNEVILLE	En retraite
COUEC Jean Louis	Sous-Lieutenant	Chef d'Escadron	56 Bld de Rethel 14000 CAEN	En retraite
PICHODOU François	Sous-Lieutenant	Capitaine	Non connu à MORLAIX	Décédé
BEDEX Georges	Adjudant-Chef	Chef d'Escadron	138 Rue Lazare Carnot 56100 LORIENT	En retraite
BUSSIÈRES Joseph			HUELGOAT (Finistère)	En retraite
Madame BUSSIÈRES			HUELGOAT	Décédée
Docteur GAUTHIER Marcel	Médecin auxiliaire		Médecin à BREST	Décédé

Not identified [?] ¹⁰

000

..

□ □ □

Le 19/11/84

Je, soussigné, TROMEUR Maurice
Colonel en retraite de l'Armée de l'Air, etc
Commandant du Bataillon FFI La Tour d'Auvergne
de Lorient, ex-interné de la Résistance, ex-brade de train
allant en Allemagne

Certifie que

la ~~compagnie~~ 6^{ème} compagnie de Loulleaux a
été intégrée dans le bataillon à sa création le 1/3/44

Cette compagnie, très bien encadrée par des
militaires de carrière, formait une unité prête à
entrer en opérations contre les allemands, sous
le commandement du Lt Perrin, aussitôt-

Je certifie l'authenticité des faits relatés
par les deux documents intitulés

- Historique de la 6^{ème} compagnie de Loulleaux
- Résumé des principales activités de cette
unité

tels que relatés par le C^{me} (E.R) F. Perrin

Fait à Lorient le 19/11/84

Tromeur

- A T T E S T A T I O N -

Je soussigné, C O U É C Jean Louis, habitant n° 56
Boulevard de RETHEL 14300 CAEN, Chef d'Escadrons de l'Arme
Blindée et Cavalerie en Retraite, certifie l'authenticité
de l'historique de la 6° Compagnie F.F.I. du Bataillon
LA TOUR D'AUVERGNE de CARHAIX (FINISTERE) Mouvement
LIBE-NORD.

En effet, cette unité bien entraînée à l'image de
son Chef, dotée d'un encadrement solide, s'est remarquable-
ment distinguée au cours de ses différentes et nombreuses
missions, créant à l'ennemi de désagréables surprises.

Très mobile et toujours disponible, elle a été à
tous points de vue, par son efficacité, dans plusieurs
secteurs de la REGION, le fer de lance, un modèle du genre
à citer en exemple.

Fait à CAEN le 17 Novembre 1984

Jean Louis COUËC
Chef d'Escadrons en Retraite



COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RÉSISTANCE du FINISTÈRE

LE PRÉSIDENT

M. René SALAUN
34, rue Turenne
29200 Brest - Tél. (08) 44-11-39

A T T E S T A T I O N

Je soussigné René S A L A U N , Chevalier de la Légion d'Honneur , Officier de l'Ordre National du Mérite , Croix de Guerre avec palme , Médaille de la Résistance , Ex agent PI de CND Casgille, Boite aux lettres de Libé Nord , Agent O.C. de Comète , etc..

CERTIFIE sur l'HONNEUR

que la 6ème Compagnie de POUILLAUDEN (Finistère) rattachée au Bataillon "La Tour d'Auvergne " de CARHAIX , a été reconnue comme unité F.F.I. par la Commission Départementale de QUIMPER à compter du 1.1.1943 , et que l'extrait du Bulletin officiel des Armées N° 367 précise que pour le département du Finistère ce fut Libé Nord qui assura le rattachement à partir du 1.10.43 au 10.6.44 .

Je tiens à signaler , comme le prévoit le D.O. que le "LAVAZELLE" a la page 255 stipule bien que les unités combattantes du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de BREST et de la Préqu'île de CAUZON , voient leurs services F.F.I. valides jusqu'au 18.9.44 .

La présente déclaration est établie de bonne foi et sans contrainte pour justifications auprès de toutes autorités ou juridictions .

Fait à BREST , le 28 novembre 1984



7- I C H E

Avis technique sur le dossier
6ème Cie de POULLAOUEN (Finistère)

réf. Finis 87. F. J. A. W.

Cette formation faisait partie intégrante du Bataillon de "La Tour d'Auvergne", qui lui, figure au répertoire des unités homologuées des Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère avec seulement la 4ème et 5ème Compagnie.

Le cas relève donc de la Commission Nationale Consultative de la Résistance et ultérieurement, s'il y a lieu, de la Commission A 119.

Le dossier produit répond aux conditions fixées par l'arrêté d'application du 15 mars 1984.

Compte tenu des documents joints :

- état nominatif,
- état d'encadrement,
- relevé des opérations,

un important travail de contrôle sera nécessaire.

Dans l'immédiat, il ne semble pas nécessaire de demander plus de précisions.

4. 10. 1984 - 11/8

B.^{av} LA TOUR D'AUVERGNE (FINISTÈRE)

Commendi par RIOU Ys. (24.7.18)

TROHEUR Maurice (16.7.15)

C.^{ic} LE GOFF Yvel

C.^{ic} de POULLAOVEN (6.^{ic} C.^{ic}) PERRIER François (4.4.13)

X (cette C.^{ic} est indiquée à B.^{av} CASTEL de LANDERNAU pendant les combats de la frégate de CROZON)

C.^{ic} de SPEZET (5.^{ic} C.^{ic})

C.^{ic} de CARHAIX

X Maquis TONTON - St HERVIN (4.^{ic} C.^{ic})

- du 16.8.44 au 20.9.44 libération de la frégate de CROZON

16.10.44 au 8.5.45 Poche de LORIENT - 118.^{ic} RI

19.^{ic} Dragons
~~118.^{ic} RI~~

19.^{ic} DI

Filiation : 118.^{ic} RI → 16.10.44 - Front de LORIENT

19.^{ic} DRAGONS ↗

FFi Finistère

1°) 6° Cie de la Tour d'Auvergne

(ou 6° Cie de POULLAOUEN)

ne figure pas au répertoire des unités homologuées
FFi par le Général Cdt. la 3° R. M.

Non homologuée FFi -

2°) Aucune liste de CA établis au titre
de 6° Cie -

Apparemment tous établis au nom de "Bataillon
La Tour d'Auvergne" sans distinction.

3°) Nous possédons un sous dossier
de cette Cie. (joint)

Quimper, le 17 octobre 1944.

STAT DES SERVICES RENDUS.

Le Lieutenant LE GOFF Marcel (maître-fusilier, matricule 410.B.30), commandant la Cie de PENARICH, a été affecté a mon bataillon le 7 août 1944.

ACTES ACCOMPLIS: A participé au coup de main de Tréguennec contre les cha-lutiers armés allemands.

Est entré en ligne avec sa section d'engins et son corps franc le 12 août a PLONEVEZ-PORZAY.

Cette unité est restée en ligne jusqu'au 23 septembre, fin des opérations de la Presqu'île.

A participé a la prise du Menéz-Hom avec la 1ère et la 6ème Cie F.F.I

Après le bombardement de TELGRUC, son corps franc a enlevé d'assaut la casemate du Four a Chaux, en Vigniec.

A CROZON, a fait 55 prisonniers dans le village de Kéret.

Cette section a fait 80 prisonniers durant la campagne de la Presqu'île de Crozon.

Ce lieutenant a conduit ses hommes au combat en ~~tant~~ le chef, avec un sang froid et une habileté remarquables.

Le Capitaine DANION,

Le Capitaine
LE CARVENNES,

Le commandant PHILIPPOT,
côt, le Secteur.

[Signature]

[Signature]

[Signature]



NS 8C7. /D/FFI

Armed in 194

RECONNAISSANCE DES UNITES FFI et DETERMINATION DES PERIODES DE COMBAT.

THE

REGION MILITAIRE.	DEPARTEMENT.	AVIS de LA COMMISSION DEPARTEMENTALE Mouvement de RATTACHEMENT	DESIGNATION DE L'UNITE.	PERIODE DE COMBAT.	FIN
				DEBUT	
I II°	FINISTERE	O.S. - F. T.P.	Groupe de QUIMPER (Paul Colette) BREST (Renquin) PONT L'ABBE (BERNARD) DOUARNENEZ QUIMPERIE LESCONTIL LECHIAGAT GU ILVINEC ST GUENOLE PENMARCH PLOUNEOUR PONT DE BUIS	I/7/40 " " " " " " " " " " "	10.8.44
			Corps Francs QUIMPER	I/1/42	
			Groupement BARA HOUE { Marceau	I/1/43	
			Groupement SCAER	I/1/42	
			" GI LOUX	I/7/42	
			" JUSTICE de MORLAIX	I/7/42	
			Corps Franc de BREST	I/5/43	
			Corps Franc Libé-Nord QUIMPER	I/1/42	
			Résistance Marine BREST	I/7/42	
			Groupement BERTHAUD	9/3/41	
			Corps -Franc PLOUNEOUR LANVERN	I/1/42	
			Corps Franc de BREST	I/7/42	
			Corps Franc D.F.	I/3/43	
			Corps Franc ELIE	I/7/40	
		LIBRE - NORD			
		DEFENSE DE LA FRANCE			

LIBE - NORD

I/3/43

Bton d'ORNANO
Cie LANDIVISIA U
Cie Sizun (Diable Bleu)
Cie SIZUN " Jean Riou
Cie SIZUN " J. P. CALLOCH

Bton LA TOUR d'AUVERGNE CARHAIX
Cie Marcel LE GOFF
" de Poullaouen
" de Spézet
" de Carhaix

I/4/43

I/4/43

Bton de l'ARGOAT
Cie de Huelgoat
" de Scrignac Berrien
" Diable Bleu
" J.P. CALLOCH

I/6/43

Bton de PONT CROIX
Cie R. Normand - Cie Bir - Hakeim
Groupe Police " José Mirna
Cie Surcouff " Marine AUDIERNE
" Cam broune

I/5/43

Bton BIGOUDEN
Cie de Pont-L'Abbé
Cie Ile Tudy (Loctudy)
Cie Penmarch ! Cie Ste Marine
Cie Guilvi neo ! Ploumécour Lanvern

I/8/43

Bton de la Presqu'île CROZON.
Cie de Crozon
Cie Somme - Py
Groupe de LANVEDOC

I/6/43

Bton GUILZIEU - MORLAIX
Cie Ma rzin
Cie Suire
Cie Panou sse
Cie Quéguiner
Bton le D E Z

I/4/43

Cie CHA PEL ! Cie TURQUET
Cie Guerroué ! Cie Kervelleo
Cie Khenig !

I/4/43

Bton de ROSPORDEN
Cie CASABIANCA

Bton LATOUR d'Auvergne QUIMPER

- Bie sous marin Curie
- " Jean Simon - 6° C1e
- " Malgré
- " Bernès-Cambo - 7° C1e
- " LECLERC

Bton d' Etienne d' ORVES.

I/1/42.

I/1/44

DEFENSE DE L A FRANCE

Bton de PLOUDAUMEZEAU

I/3/43

Groupement Arrondissement de BREST/

Groupement nt Cantonal de LANNILIS

" ST RENAN

" GUILPA VAS

" PLABENNEC

" PLOUGUERNEAU

" PLO UCASTEL DAULAS

" GUISSE NY

" LESNE VEN

" Kersaint - PLABENNEC

" PLOUDANIEL

" KERHUON

" BREST - Ouest

" BREST - Est

" DAULAS

" BRE ST - Intérieur

I/9/43

I/1/44

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/7/43

I/9/43

I/7/43

I/9/43

I/3/43

O. R. A.

LES MEMBRES :

LE PRESIDENT :

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE QUIMPER

*Fam de 3 ans
Lannilis
Lannilis
Plouguerneau*

*LE PRESIDENT :
P. Lannilis*

*LES MEMBRES :
Lannilis*

COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RÉSISTANCE du FINISTÈRE

LE PRÉSIDENT

M. René SALAUN
34, rue Turenne
29200 Brest - Tél. (02) 44-11-39

A T T E S T A T I O N

Je soussigné René S A L A U N , Chevalier de la Légion d'Honneur , Officier de l'Ordre National du Mérite , Croix de Guerre avec palme , Médaillé de la Résistance , Ex agent PI de GND Caspille, Boite aux lettres de Libé Nord , Agent O.C. de Comble , etc..

CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR

que la 6ème Compagnie de POCLEAUBEN (Finistère) rattachée au Bataillon "La Tour d'Auvergne " de CHALLAIX , a été reconnue comme unité F.F.I. par la Commission Départementale de QUIMPER à compter du 1.1.1943 , et que l'extrait du bulletin officiel des armées n° 367 précise que pour le département du Finistère ce fut Libé Nord qui assura le rattachement à partir du 1.10.43 au 10.8.44 .

Je tiens à signaler , comme le prévoit le D.O. que le "LEVAZELLE" à la page 255 stipule bien que les unités combattantes du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de BREST et de la Préquière de LAUZON , voient leurs services F.F.I. valides jusqu'au 18.9.44 .

La présente déclaration est établie de bonne foi et sans contrainte pour justifications auprès de toutes autorités ou juridictions .

Fait à BREST , le 28 novembre 1984



Département du Finistère.

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
canton F.F.I. de Ploudalmezeau.	A.S.	Du 1 ^{er} décembre 1940 au 10 août 1944.
Ploudalmezeau : état-major (en liai- sons réseaux « Jade », « Fitzroy » « Al- C.N.D. ») (1).		
Ploudalmezeau : 1 ^{re} compagnie (Plou- der).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Ploudalmezeau : 2 ^e compagnie (Lan- spoder).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Ploudalmezeau : 3 ^e compagnie (Saint- guin).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Ploudalmezeau : 4 ^e compagnie (Lampaul-Plouarzel, Molène-Saint- Libignon, Brélès, Lanildut).	A.S.	Du 31 mai au 10 août 1944.
Ploudalmezeau : 5 ^e compagnie	A.S.	Du 1 ^{er} août au 10 août 1944.
canton de Lannilis.....	D.F.	Du 1 ^{er} août au 10 août 1944.
de Bayeux.....	F.T.P.F.	Du 7 juin au 10 août 1944.
de Catroux.....	F.T.P.F.	Du 1 ^{er} août au 10 août 1944.
de Marat.....	F.T.P.F.	Du 1 ^{er} août au 10 août 1944.
de l'Indépendance.....	F.T.P.F.	Du 1 ^{er} août au 10 août 1944.
de Hoche.....	F.T.P.F.	Du 27 juillet au 10 août 1944.
de Kléber.....	F.T.P.F.	Du 1 ^{er} mars au 18 septembre 1944.
de franc de Plouneour-Lanvern.....	F.T.P.F.	Du 1 ^{er} août au 18 septembre 1944.
de Surcouf de Pont-Croix.....	Libération-Nord.	Du 9 juin au 10 août 1944.
de Quimper (2), comprenant :		
état-major et 4 ^e compagnie du bataillon de La Tour-d'Auvergne ;		Du 1 ^{er} octobre 1943 au 10 août 1944.
compagnie de Spézet ou 5 ^e compagnie du ba- taillon de La Tour-d'Auvergne ;		Du 5 mai au 10 août 1944.
Stallons Bellan et Angeli ;		Du 1 ^{er} octobre 1943 au 10 août 1944.
atterie d'artillerie (capitaine Espern) (3),		Du 6 juin au 10 août 1944.
de Rosporden.....	Libération-Nord.	Du 6 juin au 10 août 1944.
de René Caro : compagnie Abalain.....	Libération-Nord F.T.P.F.	Du 1 ^{er} mars au 10 août 1944.
compagnie de Pont-Aven.....	Vengeance.	Du 6 juin au 10 août 1944.
de Pont-Croix.....	O.R.A. *	Du 9 juin au 19 septembre 1944. —
Bataillon Stalingrad (comprisant les compagnies de Châteaulin, Victoire, de Gaulle, Ténacité).	F.T.P.F.	Du 1 ^{er} janvier au 10 août 1944.

(1) Les unités du Finistère qui ont participé aux opérations militaires de la réduction de la poche de Brest de la presqu'île de Crozon voient leurs services F.F.I. validés jusqu'au 18 septembre 1944.

(2) Proviennent des maquis de Spézet et de Scaer.

(3) Toutes les unités des bataillons de Quimper qui ont participé aux opérations dans la presqu'île de Crozon sont considérées comme unités combattantes jusqu'au 19 septembre 1944.

Département de la Sarthe.

Unités.	Mouvement de rattachement.	Périodes de combat.
État-major de la région M (1).....	O.C.M. puis O.C.M.- C.D.L.R.	Du 1 ^{er} avril 1942 au 11 août 1944.
État-major de la subdivision M 4 (2).....	puis A.S. puis F.F.I.	Du 12 septembre 1943 au 11 août 1944.
État-major.....	A.S. puis F.F.I.	Du 1 ^{er} mai 1942 au 11 août 1944.

(1) Comprend les départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure, de la Seine-Maritime (jusqu'au 1^{er} janvier 1944, date de rattachement à la région A), de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, de la Vendée, de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à compter du 1^{er} janvier 1944 à la région M).

(2) Comprend les départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Indre-et-Loire (rattaché à M 4 à compter du 1^{er} janvier 1944).

4° R.M.

5° R.M.

6° R.M.

7° R.M.

8° R.M.

9° R.M.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE DE POULLAOUEN

59 déjà c.A. 8^e L.T.A. Evolution dans le temps

Inscrits à la Compagnie le 5 MARS 1944

NOMS et Prénoms	Dates de naissance	Professions	Situation de Famille	OBSERVATIONS
*PERRIER François	04.04.1913	Militaire	Célib.	Entré dans la Résistance le 01.01.1943
*COUEC Jean Louis	28.01.1914	Militaire	Célib.	
*GUENET Yves M.L.D	29.12.1915	Marine	Célib.	
*COUGARD François Nib	28.01.1901	Commerçant	M.2 enf.	
*MARSEILLIER Charles	29.09.1909	Marine	Célib.	
*CORBEL François	25.05.1916	Instituteur	Marié	
*GAUTHIER Marcel	02.04.1913	Médecin	M.3 enf.	
*LANOE Edmond Nib	04.05.1913	Pharmacien	M.1 enf.	
*BUSSIERES Joseph Nib	23.02.1898	Horloger	marié	
*LE BORGNE Joseph Nib	12.08.1897	Agriculteur	Célib.	
*GESLIN Pierre Nib	26.04.1900	Marine	M.1 enf.	
*PEREL Georges	04.10.1913	Instituteur	M.3 enf.	
*HUITOREL Emile	09.12.1917	Agriculteur	M.2 enf.	
*FER Pierre	08.08.1910	Boulangier	M.3 enf.	
*HUITOREL René	22.02.1909	Agriculteur	M.3 enf.	
*HENAFF Jean Marie	30.06.1906	&Menuisier	Marié	
*DOUCEN Louis	10.12.1912	Boulangier	M.2 enf.	
*LE GOFF Louis	29.03.1922	Agriculteur	Célib.	
*APOREL Robert	02.12.1921	Musicien	M.1 enf.	
*CARDINAL Jean	23.12.1913	Commerçant	M.1 enf.	
*HENRY Albert	07.09.1910	Menuisier	Célib.	
*LE GUERN Louis Nib	12.02.1920	Agriculteur	Célib.	
*LE GUEN Yves	12.09.1920	Agriculteur	Célib.	
*LE GALL Emile Nib	18.06.1922	Garagiste	Marié	
*BRIAND Guillaume	07.10.1918	Agriculteur	Célib.	
*LAPOUS François Marie	07.04.1915	Police	Célib.	
*LE GAC Pierre	20.09.1921	Agriculteur	Célib.	
*CONNER Pierre	23.12.1922	Agriculteur	Célib.	
*HERFOURN Charles Nib	02.09.1912	Marine	M.2 enf.	

✓ DELEN Yves <i>debanker</i>	01.10.1914	Agriculteur	Célib.	
* DELEN Pierre Louis	03.12.1923	Agriculteur	Célib.	
* LE ROUX Yves	08.11.1919	Agriculteur	M. 2 enf.	
* LE ROUX Joseph	30.04.1925	Agriculteur	Célib.	
* YVINEC Louis	18.07.1920	Agriculteur	Célib.	
✓ QUILLEROU Joseph <i>Théo</i>	27.09.1923	Agriculteur	Célib.	
✓ QUERE François-Louis	03.09.1922	Agriculteur	Célib.	
— TAOUDOUR Emile <i>NiD</i>	31.03.1924	Agriculteur	Célib.	
— BLAISE Albert <i>NiD</i>	09.06.1926	Agriculteur	Célib.	
— BLAISE Théophile <i>NiD</i>	26.06.1923	Agriculteur	Célib.	
✓ BIRRIEN Joseph <i>Yves</i>	06.06.1912	Agriculteur	Célib.	
* AUFFRET Pierre Louis	26.04.1916 <i>19</i>	Agriculteur	Célib.	
— AUFFRET Robert <i>NiD</i>	10.11.1924	Agriculteur	Célib.	
* HARZIC Edouard	18.07.1919	Agriculteur	Célib.	
— MORVAN Jean <i>NiD</i>	04.10.1920 <i>22</i>	Agriculteur	Célib.	Entré Résistance 12.07.1943
— CADIOU Yves <i>NiD</i>	11.05.1923	Agriculteur	Célib.	
* COCHENNEL <i>C</i> André	01.03.1914	Agriculteur	Célib.	
* TALLEC Pierre	29.10.1919	Agriculteur	Célib.	
✓ PICHODOU Yves	05.12.1917	Marine	Célib.	Entré Résistance 07.08.1943
* PICHODOU François	15.01.1910	Militaire	M.2 enf.	
* LOSTANLEN Jean <i>NiD</i>	12.09.1919	Agriculteur	Célib.	
— LE BIHAN François <i>NiD</i>	26.06.1923	Agriculteur	Célib.	
* CEVAER André	25.08.1925	Employé	Célib.	
— CREIS Eugène — <i>NiD</i>	22.04.1921	Agriculteur <i>C</i>	Célib.	
* HOURMAND Jean	22.09 <i>8</i> .1921	Agriculteur	Célib.	
* BOHEC François	205.02.1921	Agriculteur	Célib.	<i>Entré Résistance 7/8/43</i>
* FER Jean Marie	16.06.1920	Agriculteur	Célib.	
— MORVAN Jean — <i>NiD</i>	02.08.1920	Agriculteur	Célib.	
— LEOCAT Alexis — <i>NiD</i>	15.03.1913	Agriculteur	Célib.	
* LE BORGNE François	17.03.1912	Agriculteur	Célib.	
✓ TANGUY Pierre	17.01.1915	Agriculteur	Célib.	
* LE CORRE François	14.10.1918	Agriculteur	Célib.	
* URVOAS François Louis	04.04.1921	Agriculteur	Célib.	
— POULMARCH Marcel <i>NiD</i>	03.02.1920	Agriculteur	Célib.	
✓ JAFFRE François <i>(20.8.23)</i>	04.04.1921	Agriculteur	Célib.	
— LE GOUÉZ Louis <i>NiD</i>	24.05.1920	Agriculteur	Célib.	
— KERMANACH Jean Marie <i>NiD</i>	22.08.1920	Agriculteur	Célib.	
* HERVIOU Jean	14.02.1923	Agriculteur	Célib.	
* BERTHOU Lucien	13 <i>(04)</i> .1920	Marine	Célib.	<i>Entré Résistance 7/8/43</i>
* BALAY François	13.06.1907	Employé	M.2 enf.	Tué le 21.09.44
* COUSSE Hervé	21.03.1911	Agriculteur	Célib.	

INSCRITS AU 6 JUIN 1944

X HOURMAND François Louis	04.03.1920	Agriculteur	M. 2 enf.
X BRIAND François	25.09.1908	Police	M. 2 enf.
V TANGUY Guillaume	03.01.1912	Marine	M. 1 enf.
+ Madame FER Nib (née KOUARNEC)	03.09.1911	Infirmière	Mariée
+ Mademoiselle PASQUIER Nib	10.07.1922	Infirmière	Célib.
X Mademoiselle KERMANACH Marie	18.09.1924	Infirmière	Célib.
+ Mademoiselle LE GOFF Nib Lisette	29.12.1920	Infirmière	Célib.
X PRUDHOMME Georges	17.06.1922	Coiffeur	Célib.
+ BEDEX Georges - Nib	23.09.1921	Militaire	M. 1 enf.
+ PERON Ernest	15.05.1921	Agriculteur	Célib.
X LE CORRE Emile	13.11.1921	Agriculteur	Célib.
X RIVOAL Albert	01.12.1919	Agriculteur	Célib.
X COUSSE François	17.06.1918	Agriculteur	Marié
- MARREC Jean Louis Nib	06.01.1923	Agriculteur	Célib.
X POINSON Pierre	13.08.1912	Cuisinier	Célib.
X HUITOREL Jean Marie François	26.03.1908	Agriculteur	M. 2 enf.
- JAFFRE Jean Louis - Nib	14.02.1915	Agriculteur	M. 2 enf.
+ LE GALL François - Nib	25.05.1913	Agriculteur	Marié
X LE GUEN Jean	23.02.1918	Agriculteur	Célib.
X LE GUERN Sébastien	10.01.1923	Agriculteur	Célib.
X FAILLER Jean	08.10.1920	Agriculteur	Marié
- ABGRALL Henri - Nib	15.06.1923	Mécanicien	Célib.
X BRIAND Jean Marie	27.02.1923	Employé	Célib.
- BAGNEL Pierre - Nib	05.06.1923	Employé	Célib.
X TALLEC Henri	08.06.1922	Agriculteur	Célib.
X LOS TANLEN Charles	03.06.1921	Marine	Célib.
X LE GOFF Jean Marie	22.04.1918	Agriculteur	Célib.
- PLANTE Pierre	03.12.1922	Agriculteur	Célib.
- PLANTE Robert Nib	22.08.1924	Agriculteur	Célib.
- QUERE Joseph	23.03.1920	Agriculteur	Célib.
- LE GUERN Pierre	13.03.1915	Agriculteur	M. 1 enf.

INSCRITS AU 14 JUILLET 1944

- LE STANG Pierre Nib	19.07.1926	Agriculteur	Célib.
- LE GOFF Gaston - Nib	25.02.1920	Agriculteur	Célib.
V HELY Jean	24.07.1923	Agriculteur	Célib.
- HAMEON Emile - Nib	17.07.1920	Agriculteur	Célib.
- MAGUET Robert - Nib	27.07.1926	Agriculteur	Célib.
- LE MOAL René - Nib	15.05.1923	Agriculteur	Célib.

101

107

3

Les personnes suivantes, non inscrites à la Compagnie,
ont apporté un soutien efficace et constant à la cause de la
Résistance pendant les années 1943 et 1944, jusqu'à la
Libération.

Ce soutien s'est manifesté par l'aide apportée aux Résistants
et aux Réfractaires de S.T.O. en matière d'hébergement,
et le transport des armes du parachutage du 14 Mai 1944.

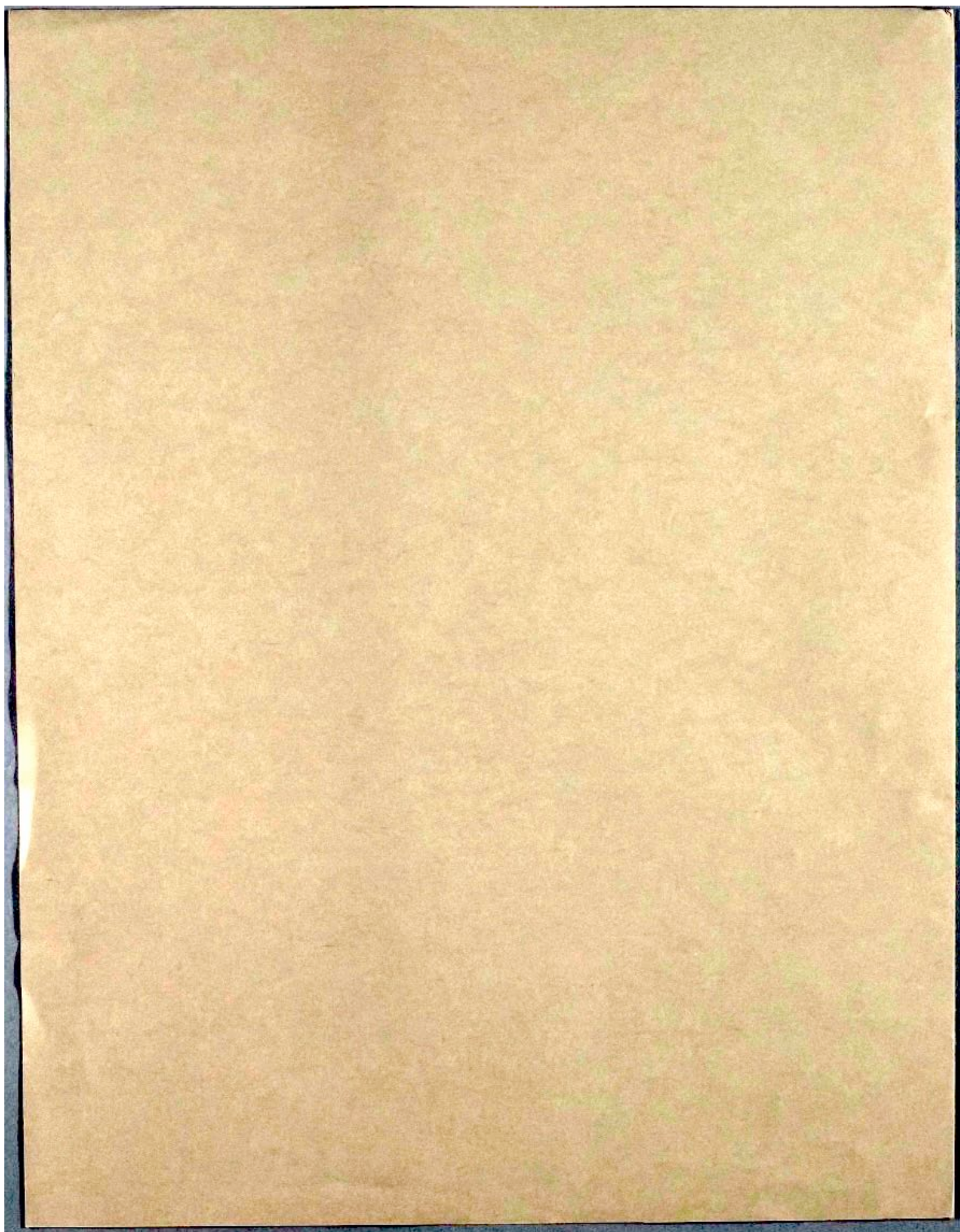
✓ FAUCHEUR François -	de RESTPARCOU en POULLAOUEN
✓ LOFFICIAL Yves (Henri) -	" " "
✓ BALEO François	" " "
✓ PERRIER Yves Nib	" " "
✓ URVOAS Yves - 6, 5-12	de KERGOULAS en POULLAOUEN
— LAPOUS Pierre - Nib	" " "
— NEY François - Nib	" " "

+ 7
114

L'état nominatif qui a servi de base à ce tableau
date de SEPTEMBRE 1944.

Il n'est pas fait mention dans ce tableau de quelques
membres en provenance d'autres unités de Résistance,
venus rejoindre la Compagnie dans la Presqu'île de CROZON.





La 6^e Compagnie de Poullaouën

La résistance existait à Poullaouën en décembre 1942. Joseph Bussière et son épouse Marie Moustier en faisaient partie, et représentaient le Front National.

C'est à cette époque que François Perrier et Jean-Louis Couec revinrent d'Allemagne. Avec François-Marie Lapous de « Kergoulas », Pierre Conner de « Fanouillec » et Pierre Gac de « Liorzou », ils formèrent un autre noyau de résistance, qui fera partie des F.F.I., dès février et mars 1943.

Pendant toute l'année 1943, ce noyau ne cessera de grossir. Le docteur Gauthier fut un des premiers à le rejoindre et à proposer sa maison pour les réunions clandestines. Maître Le Gac, officier de réserve, ne tarda pas, lui aussi, à faire partie de l'équipe.